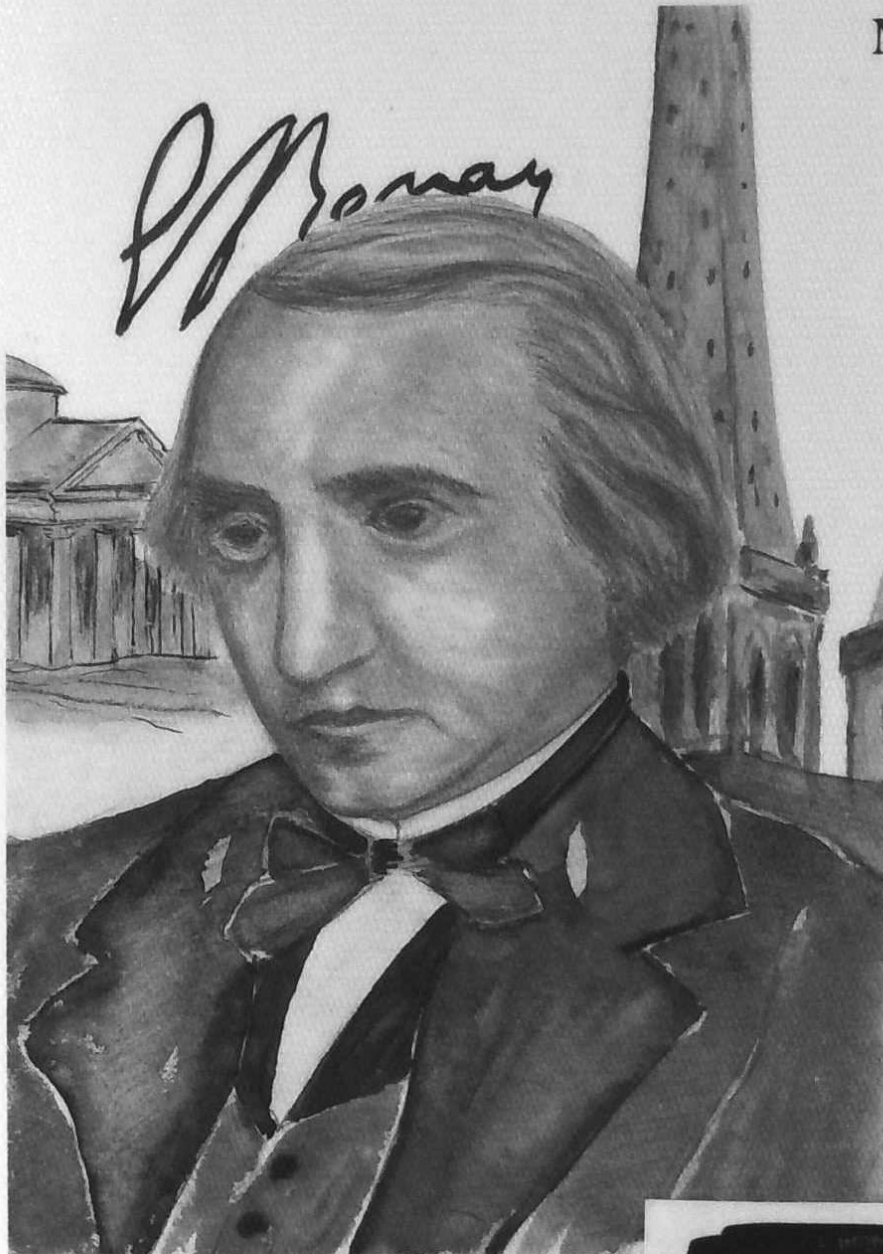


TRÉGOR

mémoire vivante

N° 3



Revue de la

« FÉDÉRATION TRÉGOR PATRIMOINES »

TRÉGOR

mémoire vivante

N° 3

2^{ème} semestre 1992

Revue de la " Fédération Trégor Patrimoines "

1.

J.Y. Le Moing

LE NOM DU TRÉGOR ET SES FORMES ANCIENNES

Nous avons pu lire dans le n°1 de *Trégor Mémoire Vivante* que le Trégor avait autrefois reçu les dénominations de Pagus Treher, Pagus Tricurius et Tricurinus. Ces appellations méritent d'être examinées de près, et permettent d'introduire plusieurs considérations historiques et linguistiques.

La forme *Treher*, tout d'abord, ne peut amener qu'une constatation : elle est tout-à-fait inattendue si l'on attribue au "h" la valeur phonétique d'un "h" aspiré moderne : en effet, si un *Trécor* ancien donne bien de modernes *Trégor* français et *Treger* breton, l'évolution vers "h" ne s'est jamais faite, et a fortiori un retour de "h" vers "g" est-il encore plus improbable, puisqu'inexistant dans les règles d'évolution phonétique du breton.

Il y a donc plusieurs solutions : ou bien le "h" de *Pagus Treher* est pour un "k" ; ou bien le "h" est une mauvaise transcription après lecture d'un "k" ; ou bien le "h" note déjà la palatalisation du "g" (le "k" entre deux voyelles a évolué en "g" en breton à la fin du V^{ème} siècle). Comme les formes écrites ont toujours tendance à être archaïsantes, la solution la plus simple est que le "h" note un "k", donc une forme "Treker" qui est de toutes façons un ancêtre logique de la forme bretonne moderne "Treger". La forme *Treher* dans la *Vita* de Saint Tudwal est peut-être une tentative maladroite pour donner une allure plus ancienne au nom...

Le second point important de "Treher" est le "e" de la seconde syllabe : la forme évoluée de "Trecor" avait donc déjà un "e" lors de la rédaction de la *Vita* de saint Tudwal au XI^{ème} siècle. Nous noterons donc que la langue bretonne fait évoluer *Trecor* vers *Trégor* avant le VI^{ème} siècle, et que *Tregor* est devenu *Treger* avant le onzième siècle ;

Ce numéro de *Trégor Mémoire Vivante*
a été publié avec le concours de la
Commission Régionale des lettres.

les notations archaïques subsistant parfois très longtemps, elles se trouvent parfois figées dans une autre langue, comme ici le français.

Le français emprunte donc au breton le mot Tregor entre le sixième siècle et le onzième siècle, et le conserve inchangé jusqu'à aujourd'hui, sans que la date de l'emprunt puisse être mieux précisée ; il faut remarquer que c'est le passage au français qui fait changer la valeur sémantique au mot car, en breton, le mot *Trecor* puis *Treger* désigne le territoire de l'ancien évêché de Tréguier, formé par les trois pagi : *Trecor* ("treher"), *Civitas* (le Yaudet, entre le Douron et le Léguer) et *Castelli* (entre Morlaix et le Douron) ; la forme bretonne *Landreger* du nom de Tréguier est une restriction de dénomination, "le monastère du Treger". En français, le mot Trégor sert désormais à désigner le pagus, devenu évêché. La ville de Tréguier elle-même est connue au Moyen-Age sous l'appellation *Lantréguier* en français, adaptation du breton *Landreger*, avec palatalisation du "g" notée par la présence du "j", et perte de la prononciation du "r" final, deux phénomènes bien connus de la langue romane. Le breton *Bro-Dreger*, le pays du Trégor, va devenir en français le pays de Tréguier, grâce à la prééminence du siège épiscopal. Le nom de la ville se réduit donc à *Tréguier* en perdant *Lan*, sans que le breton en fasse de même. En fait, on pourrait penser aussi que la réduction de *Lantréguier* à *Tréguier* peut s'expliquer en français par un nouvel emprunt au breton, ce qui permettrait de supposer l'existence de la forme *treger* en breton en parallèle avec *Landreger* ; mais aucune forme ancienne ne désigne la ville de Tréguier par *Treger* en breton. Quoi qu'il en soit, en aucun cas le mot Tréguier ne peut être expliqué par une évolution romane du mot *Trégor*. De plus, d'après B. Tanguy¹, Tréguier n'est désigné sous les appellations *Lantreger* et *Lantriguier* qu'à partir de 1250, les mentions plus anciennes de la ville étant sous le nom de *Saint Pabu* (Pabu étant un surnom de saint Tudwal).

La coexistence depuis de nombreux siècles des formes bretonnes et françaises pour le nom de la ville suppose l'existence au Moyen-Age d'une population bilingue importante associée à une activité commerciale et des échanges vers la France (ou, tout au moins, avec la Haute-Bretagne), comme probablement dans les autres villes du Trégor (Lannion/Lannuon, Guingamp/Gwengamp,

1 - B. Tanguy, *Des origines de la ville et du diocèse de Tréguier*, les Cahiers de l'Iroise, n°154. On lira aussi sur l'origine de l'évêché : H. Guillotel, *Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier*, in *Bretagne et Pays Celtiques*, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot, Skol, 1992.

Morlaix/Montroulez) ; à noter que le nom de Morlaix est un exemple typique d'emprunt breton au roman, soit le contraire de Tréguier : du latin *Montem Relaxum* (mont abandonné), le roman évolue en *Montrélaix* prononcé initialement / *Montrelès*/, puis réduit les finales interne et externe (le "t" et le "x" disparaissent de la prononciation), le "e" non accentué également, et le "n" disparaît par dénasalisation pour faciliter la prononciation : *Monr' lai(x)* devient "*Morlaix*" en français ; alors que le breton emprunte la forme "*Montreles*" (c'est encore à peu de chose près la prononciation de Morlaix en dialecte vannetais aujourd'hui, légèrement modifiée en "*Monterlès*"), accentue l'avant-dernière syllabe, et par contamination transforme en "o" puis "ou" le "e" accentué pour donner le *Montroulez* moderne. A Morlaix donc, on peut même se poser la question d'une continuité de langage latin-roman-français depuis l'époque gallo-romaine.

Le latin, quant à lui, garde pour l'évêché de Tréguier la forme la plus ancienne, figée en *Trecor*, auquel il ajoute le suffixe *-ensis* pour former l'adjectif *trecorensis* qui qualifie régulièrement l'évêché dans les textes.

Passons maintenant à la forme *Tricurinus* : elle est bien gênante car inusuelle. En fait, R. Couffon nous dit qu'elle provient du testament de Bertichramnus (Bertrand), évêque du Mans, testament daté de 616 : "*Villa Colonica in territorio tricurino*". Il semble bien qu'on ne trouve jamais de *territorio aletino, venetino*, etc... pour les autres évêchés ou pagi bretons dans aucun texte ancien. La notion même de "territoire" est inusuelle là où l'on attendrait le mot "pagus". Sur quel critère a-t-on affirmé que cette expression désignait le Trégor ? Le paragraphe en question du testament se trouve entre deux mentions de propriétés situées dans la Mayenne, précisément du côté de Quelaines, noté "*Colonica*" au VIII^{ème} siècle. De plus, investir (ou gérer des propriétés) à l'époque en Bretagne paraît inconcevable, vu la situation politique... La notion de capital-risque n'avait pas cours à l'époque ! Et pourtant, Bertrand du Mans nous dit qu'il a agrandi cette *Villa Colonica*... On ne peut donc que refuser cette identification sans preuves de "*territorio tricurino*" avec le Trégor. D'autant plus que le mot "*Tricurinum*" aurait donné "Trégouren" en breton moderne.

Exit donc *Tricurino*, il nous reste encore la troisième forme *tricurius*. cette forme est issue de la Vita de saint Samson, écrite au VII^{ème} siècle, et concerne en toute probabilité un "hundred" de Cornwall, à savoir celui de "Trigg". Il serait bien sûr tentant de transposer la christianisation de l'idole "hideuse" qu'opère Samson

au site de la chapelle de Saint-Samson en Pleumeur-Bodou, où trône toujours le menhir païen, d'autant plus que le diacre Hénoc, cousin de Samson, intervient sur le lieu du miracle, et que le village de Kérénoc n'est pas loin de la chapelle de Saint-Samson. Mais rien ne nous permet cette audace... d'autant plus qu'il est difficile de trouver, comme dans la Vita, une colline ou un tertre au voisinage immédiat du site.

Pour conclure, le sens du mot "Trecor" mérite d'être éclairci. On rapproche classiquement le mot Trégor de celui du "Périgord" (où le "d" n'est pas étymologique). Le gaulois avait les mots *tri* et *petuaro* pour trois et quatre, à comparer au breton moderne *tri* et *pevar*. Citée sous l'appellation "Civitas Petrocoriorum" au IV^{ème} siècle, la ville de Périgueux, chef-lieu de la cité des Petrocorii, représente donc "quatre corio", tandis que Trégor n'en comporte que trois. Ce mot "corio" gaulois a reçu les explications d'*armée*, mais on peut aussi penser au vieux-breton *cor* au sens d'enclos ou sommet fortifié. Les Petrocorii du pays de Périgueux avaient-ils quatre armées ? Et ceux du Trégor n'en auraient eu que trois ? Cela fait beaucoup pour un petit pays. Sinon, il est certain que le site de Tréguier, où deux rivières confluent, a bien trois sommets ; tandis qu'à proximité de Périgueux, la rivière Isle qui y passe reçoit plusieurs affluents, ce qui permet de délimiter quatre sommets sans problèmes. Si nous considérons que les noms des cités gauloises sont rarement des noms de lieux, mais plutôt des attributs de peuples, il faut alors préférer le sens d'*armée* pour le périgord. Si le mot Trecor correspond de même au pagus (le Trégor n'était qu'un pagus et non une cité) et non au site de Tréguier, alors il faut préférer également le sens d'*armée*. Si le nom désigne le site de Tréguier, alors le sens de *sommet* s'impose pour *cor*.

J.Y. Le Moing.

2.

Olivier Revault d'Allonnes

AUTOUR D'UN CENTENAIRE RENAN : ECHOS ET SOUVENIRS

Olivier Revault d'Allonnes, arrière petit fils d'Ernest Renan, nous livre ces quelques souvenirs nous évoquant Renan côté famille et cercle d'amis. Rappelons que l'actuel musée, maison natale d'Ernest Renan, fut légué à l'état par la mère de Monsieur Revault d'Allonnes, Madame Henriette Psichari, et que lui-même réside couramment dans deux petites pièces de la maison. Ses notes et remarques pertinentes concernant le fonctionnement de ce musée sont vécutées et n'ont d'autre but que d'améliorer l'image du musée et le rayonnement de l'image d'Ernest Renan, ce géant de l'esprit littéraire français du siècle dernier.

La maison natale d'Ernest Renan à Tréguier a été construite en 1623. En dehors de cette certitude, on ignore par qui et pour qui elle fut construite. Peut-être, m'a-t-on-dit, pour un armateur du XVII^{ème} siècle, car tout en haut, au troisième étage, où devait se trouver deux siècles plus tard le cabinet de travail d'Ernest Renan enfant, il a été ménagé une petite fenêtre d'où l'on peut voir la Roche jaune et l'entrée de la rivière, même si des arbres actuels diminuent la visibilité : à tout le moins, on pouvait certainement apercevoir le haut des mâts. L'armateur en question pouvait ainsi surveiller les mouvements de ses bateaux. Il paraît que plusieurs maisons du haut de la ville de Tréguier présentent la même particularité d'une fenêtre étroite mais haut placée, donnant vers l'Est.

On ignore également la date précise où cette maison est devenue la propriété de la famille Renan. En revanche, on sait que cette famille, originaire de Lancerf en Goëlo, a quitté sa condition de cultivateurs pour traverser le Trieux et venir s'installer à Tréguier, où pendant plusieurs générations il y a eu des "maîtres de barques" Pêcheurs ? caboteurs ? on l'ignore, mais on sait que Philibert Renan, le père d'Ernest, a péri en mer en 1831. On a retrouvé son corps sur les rivages d'Erquy. La date de cette migration du "clan" des Renan vers Tréguier n'est pas connue avec précision ; les historiens la situent dans la fin du XVIII^{ème} siècle. Mais les Renan semblent avoir, en un premier temps, habité ailleurs dans Tréguier. Un moment favorable de leur fortune leur aura permis d'acheter cette maison, en somme signe d'une belle aisance. Certains visiteurs actuels remarquent à juste propos que la pauvreté dont se plaint la mère d'Ernest au moment de sa naissance (1823) contraste avec l'opulence dont témoigne l'architecture de la maison. Ne pas oublier qu'en Bretagne, à l'époque en question, richesse et pauvreté pouvaient se muer l'une en l'autre fort rapidement.

Donc Manon, la mère d'Ernest, femme très croyante et pratiquante, n'a qu'une ambition pour son fils : qu'il devienne prêtre. Sur le conseil des religieux du Séminaire de Tréguier qui avaient remarqué les dons du jeune Ernest, elle décide en 1848 de l'envoyer au Séminaire Saint-Nicolas à Paris.

Mais Manon ne roule pas sur l'or. Sa petite fille Noémi m'a raconté qu'elle avait pour principe de ne rien acheter quand on pouvait faire autrement : par exemple, au lieu d'acheter des enveloppes pour son courrier, elle faisait avec ce qu'elle avait, c'est-à-dire qu'elle pliait une feuille de papier et la cousait en forme d'enveloppe, avec le fil et l'aiguille qu'elle avait chez elle.

Pour remédier à son impécuniosité, et puisque ses enfants n'habitaient plus là, elle décida de louer la plus grande partie de la maison et de vivre des loyers. Mais la maison était vétuste : Manon Renan décida donc de la moderniser, à la façon de l'époque, qui consistait à plâtrer les colombages, ce qui fut fait dès 1848 ou 49. On avait même rendu égales et symétriques les fenêtres du premier étage sur rue, comme on peut le voir sur les anciennes cartes postales ; le tour des fenêtres était en outre "orné" de fausses briques peintes en rouge, car en Bretagne la brique, chère, est ou fut une sorte de marque de richesse. C'est seulement en 1946-47 que M. Cornon, responsable des travaux, prit l'heureuse décision de remettre la maison natale d'Ernest Renan dans l'état où elle se trouvait dans la période 1823-1848, c'est-à-dire telle qu'enfant il l'avait connue et

habitée¹. Lorsque les travaux commencèrent et que les ouvriers attaquèrent à l'herminette les sculptures de bois de la façade pour laisser de la place au plâtre, Henriette Renan était là et pleurait à chaque coup des outils iconoclastes¹.

* * *

On raconte (mais est-ce vrai ?) que lorsqu'Ernest Renan âgé, quelque peu obèse et perclus de rhumatismes, arrivait pour l'été à Rosmapamon en Louanec, l'excellente Mme Gouriou l'aidait à descendre de la carriole. Ce qui donna, dit-on, une année, le dialogue suivant (ajoutez y notre cher accent breton) :

- Alors, Monsieur Renan, toujours aussi grossier ?
- Hélas oui, Madame Gouriou, mais comment dois-je prendre cela ?
- Oh ! Grossier de corps, Monsieur Renan, mais toujours mince d'esprit.

* * *

1 - Cette année, la Direction des Monuments historiques a entrepris la réfection de la façade, la confiant à d'excellents charpentiers, et selon un plan mystérieux, et qui le demeure. L'administration des Monuments historiques ignorait que, par des documents familiaux, j'ai quelque notion de ce qu'était la maison natale avant 1848.

Nous aurions évidemment bien volontiers communiqué ces documents ; mais cette administration, qui ne répond jamais aux lettres, feint d'ignorer, ou ignore réellement, qu'elle ne sait pas forcément tout.

Paraître à l'extérieur. Mais rien pour l'intérieur : le visiteur qui aura payé cher son entrée au Musée constatera par exemple que le film audio-visuel réalisé il y a quelques années par le Professeur Jean Bâlcou et ses collaborateurs, film annoncé par les guides touristiques, est détérioré (quand l'appareil fonctionne), qu'un projecteur éblouit le spectateur au lieu d'éclairer le tableau, que les peintures intérieures s'écaillent, que le jardin n'est guère entretenu, sans parler de ce qui ne se voit pas - par exemple un plancher qui s'effondre...

Il y a sept ou huit ans, la Direction nationale des Monuments historiques m'avait demandé de rédiger un petit dépliant, qui avait été fort bien réalisé, destiné à être remis gratuitement aux visiteurs du Musée. Depuis l'été 91, ce dépliant "gratuit" est... en vente au Musée au prix de 3 francs. Si le visiteur désire se procurer des livres de Renan, il ne trouvera en cette année du centenaire que quatre tomes dépareillés de l'édition intégrale, forcément onéreuse, pas les *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* en livre de poche, mais la *Vie de Jésus*, qui a fait défaut pendant plusieurs années. Forme subtile de censure ou négligence ?

Souhaitons que la Maison natale de Renan puisse bénéficier un jour d'un conservateur compétent et efficace.

J'ai eu la chance, enfant, de connaître le peintre Maurice Denis qui venait souvent voir à Perros ma grand-mère Noémi Renan. J'allais jouer dans la belle maison que Maurice Denis avait fait construire au dessus de Trestrignel : tous ses enfants y séjournèrent l'été. En 1926, Maurice Denis fit même le portrait de l'enfant que j'étais : un pastel qui est chez moi, à Paris. Qu'on me permette, en souvenir de cet artiste, de raconter une histoire un peu longue peut-être, mais qui mérite de ne pas disparaître.

1941 ou début 1942 : un jeune officier de l'armée d'occupation vient, à Saint Germain en Laye, trouver Maurice Denis dans son immense maison du Prieuré (actuellement Musée Maurice Denis). Le lieutenant de la Wehrmacht était très cultivé et parlait un français excellent. "Maître, mes supérieurs m'envoient à vous pour réquisitionner quelques chambres pour des officiers allemands. N'ayez aucune crainte, ce seront des hommes courtois qui sauront chez qui ils sont." Et Maurice Denis fait visiter toute la maison, arguant que dans telle chambre va arriver sa fille, dans telle autre l'on attend des enfants, dans une autre encore un gendre, puis des travaux, puis un ami et ainsi de suite, de telle sorte que, redescendu avec le lieutenant au salon, Maurice Denis semble constater avec un apparent regret qu'il n'y a pas un seul mètre carré disponible. Le lieutenant n'était pas dupe, et la conversation se détend un peu lorsque le jeune Allemand dit qu'il est originaire de Mayence. "Quelle coïncidence, dit Maurice Denis, à l'époque où vous êtes né, j'étais officier dans l'armée française en occupation, justement dans votre ville".

- "Alors, vous avez pu constater, dit le lieutenant, que nous étions tout à fait aimables avec vous.

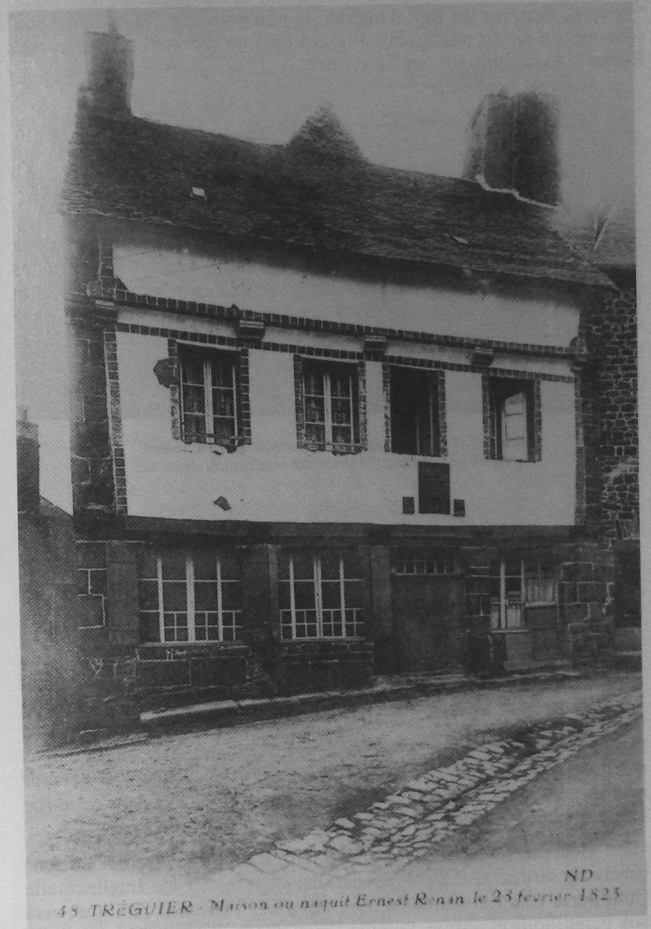
- Oui, dit Maurice Denis, cela nous a toujours beaucoup étonnés".

On n'entendit plus parler de réquisition.

Ce mélange de parfaite courtoisie, de douceur même dans les rapports humains, et de fermeté dans les principes m'a toujours semblé caractériser ce grand personnage, notamment lorsque, autour de 1960, j'ai eu l'occasion de publier un choix des textes les plus importants qu'il a consacrés à l'art.

* * *

Le recteur de Tréguier, en 1947, était le curé-archiprêtre Lainé, homme de haute stature, convaincu de sa mission, combatif et fort courtois : il avait obtenu de ses fidèles les plus antirenanais que puisse se dérouler l'inauguration du nouveau musée dans le calme (ce qui ne fut le cas ni en 1903 ni en 1923). Quelques jours après



ND
48. TRÉGUIER - Maison où naquit Ernest Renan le 23 février 1823

l'inauguration et vers dix heures du soir, on frappe à la porte des deux pièces du rez de chaussée de la Maison Renan où je résidais alors avec ma mère, Henriette Psichari. Je vais ouvrir : c'était le Recteur Lainé qui venait rendre une charmante visite de courtoisie et de voisinage. "Je viens tard, me dit-il, j'ai attendu la nuit pour que 'Monsieur Dieu' (comme on ne dit plus guère aujourd'hui) ne me voie pas aller chez Renan". Avec, bien sûr, un fin sourire.

* * *

Frédéric Joliot-Curie venait aussi de l'Arcoest, pour parler dans des réunions publiques organisées par Marcel Cachin et ses amis. Un soir, Joliot-Curie parle de l'avenir de l'espèce humaine et de sa nécessaire migration lorsque la planète Terre sera devenue inhabitable, "Peut-être enverra-t-on, dit-il, des protozoaires vers Vénus". - "Protozoaires qu'est-ce que c'est que ça?" demande une voix dans la salle. Et Joliot-Curie de préciser : "Ce sont tout simplement des micro-organismes monocellulaires". Ben voyons !

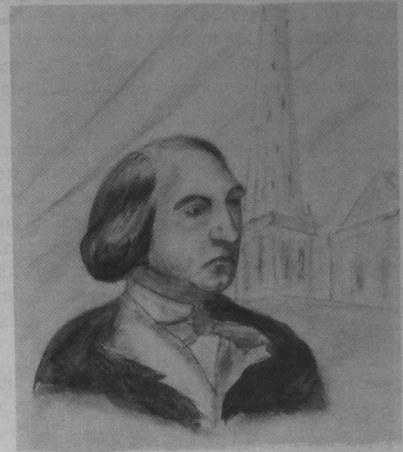
* * *

En fait, Ernest Renan, qui a vécu soixante neuf ans, n'a passé à Tréguier que les quinze premières années de sa vie. Plus tard, après les profonds remous provoqués par la publication de la *Vie de Jésus*, il eut certes le désir de revoir son pays natal, mais s'il loua la villa de Rosmapamon, il ne revint guère à Tréguier même. La maison était inconfortable, certes, mais plus redoutable encore l'accueil hostile qu'à tort ou à raison il redoutait de la part d'une population très religieuse et d'un clergé à l'époque assez intolérant. N'oublions pas que, lorsque la Grand'rue devint la rue Ernest Renan, le recteur d'alors annonça qu'il ne baptiserait pas les enfants nés dans cette rue maudite : heureusement, il n'en fit rien !

Cela dit, si Ernest Renan n'est pas un écrivain "breton" au sens précis du terme, si les préoccupations de toute sa vie intellectuelle l'ont porté vers l'histoire des religions, vers l'exégèse biblique, vers son magnifique et ultime ouvrage *l'Histoire du Peuple d'Israël*, il ne



Ernest Renan dans son bureau du Collège de France.
Dessin de Zorn (Collection de la Maison natale à Tréguier)



Portrait de Renan par Chapelain

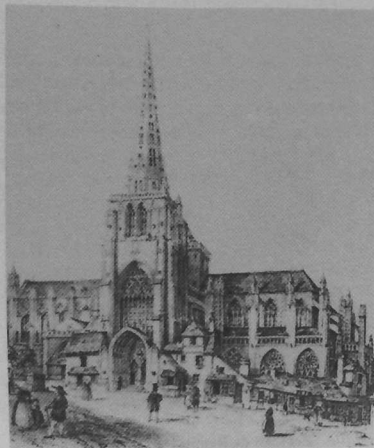
faut pas oublier que le breton était sa langue maternelle, que dans la "Prière sur l'Acropole" des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* son cœur ne peut se détacher de l'ombre envoûtante de la cathédrale et des cantiques de son enfance, dont "Etoile de la mer", qui se chantait à l'époque (et encore dans ma propre enfance) "Stereden Vor". Les rapports de Renan avec sa Bretagne sont complexes, subtils, souvent interrompus mais toujours puissants : si vous ne l'avez déjà fait, lisez le livre que Jean Balcou vient de publier chez Champion : *Renan et la Bretagne*. On y trouve tout.

* * *

"Je suis né, déesse aux yeux bleus, de parents barbares, chez les Cimmériens bons et vertueux", dit Renan à Athéna. Je ne sais pas si Manon et Philibert Renan étaient "barbares" au sens actuel du terme ; ils l'étaient au sens "grec" puisqu'ils ne parlaient pas la langue de Périclès ni celle de Séféris. Je ne crois pas non plus que les Bretons soient en quelque façon les descendants des Cimmériens. En revanche, pour avoir eu la chance d'être élevé par une Lannionnaise, Marie Jaffry, je peux témoigner que cette femme de Brélévenez fut en effet un modèle de bonté et de vertu.

Se garder d'idéaliser la Bretagne, elle n'en a pas besoin. Sa vérité suffit largement.

Olivier Revault d'Allonnes



La cathédrale de Tréguier telle qu'Ernest Renan l'a connue.

3.

Claude Berger.

MYSTIQUES DES SOURCES ET FONTAINES

Une partie de l'eau qui nous vient du ciel sous forme de pluie, de grêle et de neige, s'infiltré dans le sol. Rencontrant des couches imperméables dans les profondeurs, elle constitue les nappes phréatiques, réserves d'eau souterraines où l'eau est libre ou prisonnière des roches et terrains qu'elle imprègne. Lorsque la couche imperméable affleure à l'air libre, se crée alors une ligne de sources : ligne horizontale où toutes les sources seront au même niveau.

Dans nos terres granitiques de Bretagne, l'eau s'accumule rarement en surface. Elle pénètre le réseau des fissures de décompression du granit, diaclases organisées selon trois plans à peu près perpendiculaires. Arrivées à une certaine profondeur, les fissures se trouvent colmatées par les particules de déblais transportées par l'eau et la nappe peut se former. Le réseau des diaclases se remplit d'eau. Lorsque la pression est suffisante, une des diaclases proche de la surface d'érosion laisse échapper l'eau et il se crée une source.

La nature ayant fait son office, l'homme peut alors intervenir, installer une construction destinée à la distribution et à l'écoulement contrôlé des eaux de la source, c'est-à-dire une fontaine.

Eau vitale

L'homme qui vient de l'eau ne peut vivre sans eau. Il lui faut absorber au moins un décilitre de liquide par jour pour survivre allongé, sans rien faire, un litre et demi en activité normale.

Aux temps lointains de la préhistoire, au Paléolithique, le chasseur-cueilleur isolé ou accompagné de son clan, devait trouver de quoi se désaltérer chaque jour. A cette époque, aucune rivière ou étang n'était pollué. Il lui suffisait donc de se déplacer le long des cours d'eau et d'y puiser.

A partir du Néolithique, l'homme se sédentarise. Le point d'eau prend alors plus d'importance. Pas de village sans point d'eau à proximité, bon point d'eau où les femmes iront puiser chaque jour, lieu de la communication tribale.

Sacralisation des sources.

En Bretagne, dès 3500 avant Jésus Christ, des menhirs sont élevés au bord des ruisseaux. Sont-ils là pour honorer le point d'eau, ou bien matérialiser la présence du clan, sa force, l'appropriation du lieu par ce dernier ou encore pour indiquer une frontière s'appuyant sur le ruisseau ? Pour l'instant rien ne permet de trancher parmi ces hypothèses ; personne n'a encore conclu définitivement.

En forêt de Compiègne, à la source Saint-Sauveur et dans le bois de Crépy en Valois en région parisienne, des silex : lames et couteaux, brisés avant d'y être déposés, peuvent sans doute être regardés comme des offrandes au génie des eaux d'alors. A l'époque des haches votives en bronze, vers l'an 1000 avant J.C., à Igos dans les Landes, sept haches semblables sont offertes au génie de la fontaine.

Depuis ces temps lointains, les ex-voto aux sources bienfaites, guérissantes ne cessent de se multiplier, très souvent des représentations de membres guéris : bras, jambes, ou bien des dessins d'yeux agrandis ou encore de personnages ayant fait le pèlerinage à la source. Dans quel but ?

D'autres fois des petites cavités ou cupules sont taillées sur les rochers quelquefois submergés par les hautes eaux des rivières, par exemple à Port de Messac sur la Vilaine. Sont-elles liées à un très antique culte des eaux, tout comme les multiples épées de bronze retrouvées dans les rivières ? C'est fort probable.



Perros-Gulrec : Fontaine du Ranolien

Par contre dès l'âge du fer, 700 avant J.C., plus aucun doute n'est possible, les Celtes ont une dévotion tout à fait attestée pour les points d'eau.

La reconnaissance de l'eau comme principe premier et source originelle, est exprimée par la consécration des sources des principaux fleuves d'Europe occidentale. Ces sources devinrent les sanctuaires de la déesse celte de la fertilité. Cette consécration est attestée par le grand nombre d'offrandes votives : statuettes, bijoux, armes et objets domestiques, découvertes un peu partout en Europe celtique, dans les cours d'eau et les sanctuaires situés à leurs sources. La Marne tire son nom de *Matronae* : Les Trois Mères Divines et la Seine de *Sequana*, déesse de sa source. La toponymie nous indique que le nom du Rhin, ainsi que ceux de ses affluents de la rive droite Neckar, Main, Lahn, Ruhr, et Lippe sont d'origine celtique, et que le nom de la rivière est lié à celui du dieu de la source.

L'invasion romaine n'y changera rien ; la Gaule romaine conservera et développera le culte des sources, latinisant le nom des déesses bénéfiques. De cette époque datent de nombreux bas-reliefs consacrés aux divinités féminines des fontaines, souvent une triade de déesses. Sur le plateau de Mesvrin, en Côtes d'Or, on a découvert un bas-relief aux trois madones des fontaines. Ce bas-relief pourrait d'ailleurs être antérieur au polythéisme romain. Trois femmes sont assises, celle de gauche tient à la main des fruits posés sur ses genoux, celle du milieu porte une patère de la main droite (une coupe) et une corne d'abondance dans la main gauche, celle de droite tient une corbeille de fruits.

D'autres fontaines sont, elles aussi, dédiées à la Triade ou aux Déesses de fécondité : sur le plateau d'Auvenay (Saône et Loire), génie de la source tenant à deux mains un vase, bustes de la grande

déesse Sirona aux Sept-Fontaines près de St-Avold, et encore près de Merlebach et à Graux, tout cela en Haute-Lorraine.

Autre représentation, à Gisse-le-Vieil en Côte-d'Or près d'une fontaine, c'est une femme à demi couchée sur le coude gauche, sa jambe gauche est repliée et son torse est nu. Si vous voulez la contempler, c'est au musée de Beaune qu'il faut aller.

A proximité des sources de la Seine, des fouilles menées en 1963-64, ont mis à jour un extraordinaire dépôt de statuettes de bois sculptées du 1er siècle de notre ère. Statuettes représentant les pèlerins vêtus d'une longue tunique avec capuchon. Et ce n'est pas le seul endroit où semblable dépôt fut retrouvé.

Une congrégation de prêtres affectés aux cultes hydriques est attestée par des inscriptions et des figurations sur les bas-reliefs.

Ces croyances vont perdurer dans la mémoire populaire et d'autres personnages vont à leur tour hanter ces lieux.

Les fées et les nymphes :

Ce sont des dames, en général d'une grande beauté, qui demeurent dans les sources et fontaines ou vivent à leur voisinage. Elles vont à la source pour s'y baigner. C'est là que l'on peut les rencontrer, mais attention !

La fée est très souvent la représentation d'une âme en errance, l'âme d'une princesse qui attend l'événement qui lui fera retrouver son apparence primitive, qui lui permettra d'achever sa vie terrestre normalement afin que son âme retrouve en toute quiétude le chemin de l'éternité.

Pour certaines fontaines, la princesse enchantée vient s'y baigner tous les jours à midi. Elle y reste une heure et c'est le seul moment où elle peut être délivrée. Il faut pour cela qu'une jeune fille arrive, lui saisisse une poignée de ses cheveux et la tienne fortement enroulée autour de son bras. Faute de cela l'âme de la fée reste éternellement captive.

Près d'une autre, en basse Bretagne, les dames des fontaines viennent se coiffer. On y voit, la nuit, une chandelle allumée et une belle fée en robe blanche assise près de l'eau, tenant un peigne d'ivoire. Cette représentation se retrouve dans la mythologie grecque. C'est la Vénus Anadyomène, celle qui tord sa chevelure pour en exprimer l'eau. Les ondulations des chevelures féminines ont-elles

été rapprochées des ondoyances des eaux vives par les premiers chamans, prêtres des religions naturelles ?

De plus les représentations de cette Vénus font fréquemment le lien avec la civilisation des mégalithes, puisque très souvent un des personnages de la Triade vénusienne porte un collier de haches de pierres polies, symbole du travail des hommes qui va participer à la fertilisation de la terre, avec l'eau que déverse la Vénus. L'eau s'unit avec le soleil pour féconder le sol.

La Vénus Anadyomène de Kervénélec dans le Finistère, pose ses doigts sur un disque avec cercles concentriques et rayons gravés. Le soleil ainsi figuré, serait le principe mâle et l'eau l'élément féminin, association cette fois des cultes de l'eau et du feu, rappel de l'union de Vénus et Vulcain disent les spécialistes. L'eau s'unit avec le soleil pour féconder le sol.

Quelquefois la nymphe se dépouillant de son corps mortel, se projette dans la vie éternelle de la nature sous forme d'une source ou d'une fontaine. Castalie est changée en fontaine divinatrice. Aréthuse, pour conserver sa pureté, fait appel à Artémis qui la change en fontaine à Syracuse, et, non loin de là, la nymphe Cyanée est au milieu des joncs et des fleurs métamorphosée en source parce qu'elle a voulu empêcher le rapt de Coré. Elle peut ainsi pleurer toutes ses larmes, verser une fontaine de larmes. Cette source si claire au milieu de longues algues verticales semble à jamais palpiter et frémir par les filets d'eau qui jaillissent du fond.

En Bretagne, à Saint-Potan (Côtes d'Armor), la puissance de la métamorphose des fées s'affirme sous un autre aspect. La fée prend la forme d'une anguille. Elle choisit pour sa retraite une fontaine et elle y construit un splendide palais au-dessous des herbes aquatiques. On dit que par les beaux clairs de lune, elle élève sa tête mignonne au-dessus des eaux et fait entendre un chant mélodieux. Alors l'homme qui ose la troubler est exposé à ne récolter aucune pomme cette année-là.

Plus généralement, aucun des hommes qui auraient pu visiter le séjour enchanté des dames des fontaines, leurs palais de cristal ne peut revenir à la clarté du jour pour le décrire. Mystère insondable du principe féminin s'assimilant à la source, secrets bien gardés par nos ondines !

Les âmes en peine, les âmes errantes, les âmes des morts.

C'est partie prenante de l'âme bretonne. Pour le breton, les morts ne sont pas des disparus, ils vivent avec les vivants et peuplent la terre de leurs cris lugubres. C'est le peuple des "anaons".

Alexandre Bouet nous conte, dans *Breiz Izel*, que les âmes en peine vivent près des sources et c'est pour cela qu'on y jette des épingles. Les épingles servent à rattacher leurs suaires. Aussi lorsque l'on procède au nettoyage des fontaines, les épingles retrouvées doivent être scrupuleusement replacées.

La fontaine de Coatnoz véhicule dans ce registre une légende tragique. Un matelot ayant manqué son embarquement se pencha pour boire dans la fontaine : il se sentit frappé sur l'épaule et entendit une plainte ; s'étant redressé et ne voyant personne, il crut reconnaître son nom prononcé par son meilleur ami. Ce dernier fait partie de l'équipage de la Clotilde, son bateau. Cet ami lui dit : "Viens donc ici". Il se penche vers la fontaine et, à la troisième fois, il voit au fond une tête de mort abimée par la mer, les yeux et les lèvres rongés, et il reconnaît celle de son ami. La Clotilde en effet n'est jamais revenue au pays.

N'oublions pas non plus de mentionner les lavandières de nuit qui besognent dans les lavoirs qui jouxtent les fontaines ou les sources : Maouas noz (femmes de nuit) ou Kannerez noz (lavandières de nuit) : ce sont des âmes pécheresses qui lavent de nuit des linges mystérieux, en châtiment de leurs fautes. En d'autres endroits, elles filent avec leurs cheveux blancs des draps qu'elles lavent.

Si un jeune homme, passant à minuit, répond à leurs quolibets, elles le forcent à tordre le linge avec elles. S'il le fait vraiment, elles tordent si fort qu'elles lui cassent les deux bras et le broyent. Si le malheureux veut y échapper, une seule solution, tordre le linge à l'envers, c'est-à-dire en le détordant plus vite qu'elles ne le tordent. Une légende de la Roche-Derrien ne nous assure-t-elle pas que : "si vous tordez dans le même sens que la laveuse, elle va plus vite que vous, elle vous jette le linceul sur l'épaule et vous ensevelit".

Pourtant vous êtes prévenus puisque les lavandières de nuit se plaisent à répéter à l'individu qui se hasarde à les écouter : "ton linceul t'attend", et encore : "jusqu'à ce que quelqu'un vienne pour nous sauver, il nous faut blanchir notre linceul".

Christianisation

Toutes ces croyances anciennes faisant de l'eau qui sourd, le symbole de la fertilité naissante, le lieu de séjour ou de refuge des âmes errantes à l'orée d'une voie d'accès aux profondeurs ténébreuses de la terre, le lieu des recours auprès des divinités qui l'habitent, ne vont pas s'évanouir d'un coup. La religion chrétienne va s'en emparer après avoir dans un premier temps cherché à combattre ces pratiques païennes évidentes.

Le deuxième Concile d'Arles, en 452, excommunia tous les fidèles qui vénèrent les fontaines ou qui allument des flambeaux aux fontaines. Au Concile de Tours, en 567, même interdiction. En 588, Saint Eloy écrit : "Nullus Christianus vel ad fontes, vel ad arbores luminare faciet". Le Concile de Nantes décide, en 658, de "défendre à tout chrétien de faire des vœux ou de porter ailleurs qu'à l'église, devant le Seigneur son Dieu, des chandelles et autres présents dans le but d'obtenir la santé". Un siècle plus tard, Charlemagne dans deux de ses Capitulaires renouvelle les défenses.

Malgré tous ces assauts, le christianisme ne parvient pas à détruire la croyance à la divinité des sources.

Cependant, dès 570, Grégoire le Grand préconise une attitude plus conciliante : "Retrancher tout à la fois dans ces esprits incultes est une entreprise impossible. Gardez-vous donc de détruire les temples : détruisez les idoles et remplacez les par des reliques."

A partir du X^{ème} siècle, les évêques, prudents, se référant à Grégoire le Grand, tournent les difficultés et commencent à donner aux fontaines le nom de certains saints ou du Christ. Des églises sont élevées sur l'emplacement des basiliques païennes et des fontaines. Bien souvent il n'y eut qu'à opérer une transformation purement verbale. La religion de la source a persisté parce qu'elle n'est au fond qu'une divinisation symbolique de la nature.

Cette alliance de la mythologie et du catholicisme se retrouve représentée dans la grande fontaine de Guingamp (XVI^{ème} siècle). On y voit des femmes nues à queue de sirène, portant une statue de la Vierge mère.

Le culte populaire, reste des anciennes pratiques, a donc pu en Bretagne rester immuable dans son fond tout en s'adaptant dans sa forme au christianisme. Dans chaque village, dans chaque vallon, le paysan n'a pas cessé, au cours des siècles, de confier ses malheurs et de demander protection aux sources et fontaines par lesquelles se

manifeste désormais la toute puissance des saints.

Les sources et les fontaines connaissent encore de nos jours un succès populaire qui ne semble pas se ralentir ; leurs eaux sont employées en usage externe ou interne suivant les cas. On peut les classer en sources de prédiction et de guérison. Ces eaux bienfaisantes, on les trouve partout, mais certaines sont particulièrement célèbres ; voici d'ailleurs ce qu'écrivait Anatole Le Braz en 1900, au sujet de leurs effets curatifs :

"Ils sont innombrables, et si l'on voulait tenter seulement une nomenclature, c'est un véritable codex qu'il faudrait rédiger. De façon générale, on peut affirmer que chaque source a son "arouez", son mal déterminé contre lequel elle est toute puissante. Les humbles, aujourd'hui encore, ne connaissent pas d'autre médication. Les causes d'erreur, on le conçoit, sont fréquentes. Il n'est pas toujours facile de diagnostiquer la maladie et de préciser à quelle source miraculeuse il convient d'avoir recours. L'on est parfois obligé de promener le malade de fontaine en fontaine jusqu'à ce que l'on tombe enfin sur celle qui doit assurer sa guérison... D'ordinaire cependant, pour éviter les déplacements infructueux ou aléatoires, on commence, avant de se mettre en route, par consulter les personnes expérimentées en la matière, plus particulièrement les pèlerines par procuration, dont la confrérie est si nombreuse et si respectée en Bretagne. A cette catégorie de docteurs es-fontaines appartient Marguerite Philippe de Pluzenet... Elle vous citera jusqu'à vingt espèces de furoncles, indiscernables pour l'œil des profanes, mais pour chacune desquelles il est nécessaire de s'adresser à autant d'eaux différentes."



Fontaine des sept saints

Les saints bretons sont innombrables : seuls St-Yves, St-Guillaume Pinchon et St-Vincent Ferrier sont reconnus par l'Eglise de Rome, tous les autres n'ont qu'une canonisation populaire. Leur spécialisation en médecine peut avoir des origines différentes : les uns étaient guérisseurs pendant leur vie, dans d'autres cas un fait saillant de la vie ou de la mort du saint a été retenu ; pour beaucoup on ne trouve qu'un jeu de mots, leur nom rappelant la maladie dont ils guérissent : St-Méen, la gale ; St-Marc, la goutte ; St-Louis, les maux d'oreilles ; N.D. de la Clarté, les maux d'yeux...

Le recours aux saints ou à la Vierge prend très souvent l'allure d'un contrat ; on peut y voir un reste des anciennes croyances religieuses celtes selon lesquelles les dieux doivent, en l'échange de sacrifices, de dons en nature, accorder les faveurs que l'on attend d'eux : guérisons, bonnes récoltes...

Les saints les plus en honneur ont leurs "pardons" ; il vaut mieux, en principe, attendre la date de ce pèlerinage pour demander une guérison. Si le malade est transportable, il ira lui-même faire ses prières, porter son offrande et accomplir le rite, sinon on aura recours à une pèlerine par procuration.

Les pardons offrent un bien curieux spectacle, c'est à la fois une démarche individuelle où l'on demande pardon et une fête religieuse et populaire, collective. Moins bruyante et plus recueillie est l'approche que l'on fait seul, à la petite chapelle de granit, dans la lande de bruyères et d'ajoncs, ou à la bonne fontaine qu'un vieux saint protège du haut de sa niche de pierre.

Les rituels.

Nous avons dit que chaque fontaine a son "arouez", mal spécifique que le saint de la fontaine va soulager. Mais ceci ne pourra s'accomplir qu'après que l'on ait utilisé l'eau d'une certaine façon.

- Le rituel qui vient le premier à l'esprit est de boire l'eau de la fontaine.

On boit l'eau pour assimiler les puissances mystérieuses résidant dans l'eau divine. La boire le jour du pardon est gage d'un succès certain. Si bien qu'autrefois, ce jour là, des mendiants ou

mendiants, bref des pauvres, occupaient la fontaine avec des récipients. Contre une petite aumône, ils vous tendaient un gobelet rempli d'eau bienfaisante.

Un rite particulier est à noter : à la fontaine St Gildas de Carnoët, pour guérir des migraines, il faut avoir embrassé les deux chiens qui accompagnent la statue avant de boire l'eau de la fontaine.

- les rites les plus fréquents après la consommation de l'eau sont ceux qui consistent à tremper quelque chose dans le bassin de la fontaine.

Un enfant qui ne marche pas seul au temps venu, sera conduit à la fontaine et ses jambes, ou une partie de son corps ou le bambin tout entier, seront immergés dans la fontaine. Témoin cette relation des faits écrite par l'instituteur de Louannec en 1859.

"Auprès de Barac'h, il y a une fontaine qu'on nomme "Funtun ar Aele" : fontaine des Anges, où on plonge à trois reprises différentes et à trois lundis consécutifs, les enfants chétifs et crétiens. On prétend que cet étrange bain a le pouvoir de guérir, de donner des forces, de faire marcher plus promptement les pauvres enfants qu'on y plonge. C'est un moyen sûr de leur nuire. J'avais maintes fois entendu parler de ce fait auquel je n'ajoutai pas foi, mais je viens de rencontrer un père de famille qui m'a dit avoir fait subir la triste expérience à ses deux enfants. Il est convaincu que cela fait du bien à ses enfants qui ont marché huit jours après."

D'autres fois, c'est seulement la chemise de l'enfant qui est trempée. Pour favoriser leurs couches, les futures mères trempent leur linge de corps ou leur ceinture dans la fontaine. Pour obtenir une bonne délivrance, quelques femmes immergent dans la fontaine la chemise de l'enfant à naître. Pour guérir de la coqueluche, à N.D. de Pendrao près de Belle-Isle-en-Terre, on trempe le chemise du malade dans la fontaine et on fait une offrande consistant en un bonnet plein d'avoine, de seigle et d'étoupe. Pour guérir les éruptions de boutons, la chemise du malade est plongée dans la fontaine puis séchée à l'ombre. Pour retrouver une bonne vue à la fontaine de la Clarté, on faisait tremper ses yeux dans l'eau au moyen d'un bain d'yeux constitué de deux coquilles de berniques attachées par un cordonnet, une sorte de paire de lunettes de guérison en quelque sorte.

- Ailleurs l'eau de la fontaine était répandue sur la tête ou sur la poitrine. C'est le rite antique de l'eau lustrale.

A St-Laurent du Pouldour, une démarche pittoresque nous est décrite par un témoin oculaire. Après une courte prière, la malade

atteinte de rhumatismes présente sa poitrine nue au jet d'eau et recommence trois fois cette épreuve, puis elle reprend ses vêtements et s'en vient prier à la chapelle. "Que St Laurent, dit-elle, nous préserve, qu'il enlève de dessus nous le mal de nos membres." Les vieilles mendiants sont assises au bord de la fontaine, le jour du Pardon ; elles tendent d'énormes écuelles remplies d'eau et en distribuent à ceux qui en réclament et, pour terminer, font un signe de croix avec l'eau de la source.

L'eau de la fontaine peut aussi servir pour asperger la terre alentour des bassins. C'est le cas de la fontaine St Yves à Tréguier et cela vaut pour la guérison de toutes les maladies. Opérer de la façon suivante : il y a d'abord aspersion sur la terre, puis trois tours du sanctuaire, et au troisième tour la pèlerine s'agenouille devant l'entrée.

L'usage très curieux à St-Idunet en Pluzunet mérite d'être mentionné. Quand on amène un enfant malade ou chétif à la fontaine, on le place dans une dépression de rocher appelée le lit de St Idunet ; on le maintient avec force pendant tout le temps de l'oraison. Puis on puise de l'eau dans le creux de la main, on asperge trois fois la terre avec l'eau de la source sacrée. Il y a ici un symbole supplémentaire à noter : ces gestes rituels semblent vouloir affirmer l'union des éléments terre et eau, pour augmenter l'action guérissante de la fontaine.

Autre fait : à St-Gilles-Pligeaux, les nourrices un peu en manque vident la fontaine jusqu'à ce que leurs seins se gonflent de lait.

Enfin, pour une action a posteriori vous pouvez toujours prendre l'eau de la fontaine dans une fiole et l'emporter pour la conserver chez vous et en faire usage ultérieurement.

Quelques fontaines de prédiction du Trégor et environs

A tous les âges de la vie, des fontaines peuvent répondre à vos interrogations ou à vos souhaits. Voulez-vous échapper au service militaire ? Dans la vallée du Guindy, la fontaine de Trécor est dite fontaine de minuit. Elle est favorable aux conscrits. Pour tirer un bon numéro, maintenant pour influencer l'entretien de sélection !, il faut qu'une vieille femme y trempe à minuit deux serviettes blanches et les rapporte mouillées au conscrit qui les place en forme de croix sur sa poitrine.

S'agit-il de trouver un mari ? Aller à la fontaine Ste-Brigitte en Berhet par exemple, qui reflètera pour les jeunes filles le bien-aimé, si elles s'y trouvent au crépuscule les trois lundis de mai. La consultation du mariage se fait aussi par le courant à la fontaine Ste-Appoline à Trigavou, près de Dinan. Les jeunes filles, après avoir prié Ste Appoline dans la chapelle, se rendent à la fontaine et y jettent une branche d'aubépine et une croûte de pain ; si le courant entraîne l'objet, le mariage se fera ; s'il plonge, il n'aura jamais lieu.

L'offrande du pain à la fontaine St-Efflam de Plestin-les-Grèves permet aussi de savoir si l'on se mariera dans l'année. Deux petits morceaux de pain sont placés sur l'eau : l'un représente la jeune fille, l'autre le fiancé ; à un certain moment, quand l'eau forme remous, si les morceaux se séparent, il n'y a pas d'espoir d'union.

Pour rendre un amoureux fidèle, il suffit de lui faire boire de l'eau de la fontaine, dite de fidélité, entre Créhen et St-Lormel. La légende est la suivante : on raconte que le château était habité par un prince qui aimait la fée de la fontaine. Cette dernière lui fit un serment d'amour et, en souvenir de leur bonheur, la fée voulut que l'eau de sa fontaine devînt un philtre d'amour et eût la propriété de rendre fidèles les amoureux qui en boiraient. Mais il est de toute nécessité que ces derniers ignorent la provenance du liquide qu'ils boivent.

Pour savoir si la fiancée est vierge, c'est à la fontaine St-Michel de Serval qu'il faut aller. Y jeter une épingle prise sur sa collerette au plus près du cœur. Si l'épingle s'enfonce, la fiancée n'est pas vierge. L'épingle en bois ou en métal est aussi jetée par les garçons, pour savoir s'ils sont vraiment aimés. Il vaut mieux choisir l'épingle en bois !

Avant de convoler en justes noces, les fiancés se rendent à la fontaine St-Sauveur de l'Île-Grande. Il s'agenouillent l'un en face de l'autre sur la bordure de granit, lancent chacun un morceau de mie de pain sur la surface de l'eau et attendent... Si les deux parcelles se rencontrent, c'est de bon augure, on peut affronter le mariage sans crainte. Dans le cas contraire, il vaut mieux annuler les noces.

Pour savoir si l'épouse est fidèle, retourner à la fontaine St-Efflam et placer trois morceaux de pain sur l'eau. Si l'un des trois s'éloigne des deux autres, c'est qu'il y a faute d'un des deux conjoints.

Pour connaître la destinée des petits enfants à la fontaine St-Ivy en Loguivy-les-Lannion, faire flotter la chemise du bébé. Si le col s'enfonce, l'enfant va mourir, si le panais plonge le premier l'enfant vivra. Même chose à St-Adrien près de Châtelaudren.

A Plouégat-Guérand, on baignait dans la "Feunteun an Ankou", le 1^{er} mai, les enfants nés depuis cette date de l'année précédente. Si l'enfant retirait ses pieds, il était bien sûr l'objet d'un sort et allait mourir.

Les eaux dormantes sont rarement consultées pour connaître la destinée de l'enfant, cependant Renan raconte dans ses *Souvenirs* qu'à sa naissance il était si délicat qu'une vieille à moitié sorcière appelée Godi, conseilla à sa mère de déposer le matin une de ses petites chemises sur l'étang sacré de Minihiy près de Tréguier. La vieille revint triomphalement en s'écriant : "il veut vivre !" car, à peine plongée dans l'eau, la petite chemise s'était enlevée.

Pour savoir si l'on est malade, se rendre à la fontaine St-Maudez à Lanvellec. La source se met à bouillir quand un malade entre sur la terre de la fontaine.

Pour savoir si l'on doit soigner un malade, on fait flotter un fer à cheval dans la fontaine de Hénansal ; si le fer s'enfonce, inutile de soigner le malade. Les visites à cette fontaine devraient être remboursées par la Sécurité Sociale !

A toute extrémité, retourner à la fontaine de l'Ankou ou du trépas en Plouégat-Guérand, sur le coup de minuit. On y voit son image si l'on doit guérir, son squelette si l'on doit périr. Brrr !



St-Jean de Plouaret

Quelques fontaines de guérison du Trégor et alentours.

PÉDIATRIE

Fontaine de Christ	Botsorhel	retard à la marche
Ste-Anne Radenek	Bulat-Pestivien	retard à la marche
St-Sauveur	Ile Grande en	
	Pleumeur Bodou	retard à la marche
St-Carré	Lanvellec	rachitisme
Notre Dame des Fontaines	Lézardrieux	retard à la marche
St-Ivy	Loguivy les Lannion	coliques
Feunteun an Aélé	Louannec	retard à la marche
St-Isidore	Maël-Pestivien	retard à la marche
St-Maudez	Penvenan	maux de ventre
St-Laurent	Plouégat-Guérand	marche
St-Yves	Plouégat-Moysan	fortifie les petits
St-Catherine	Ploumagoar	marche
St-Idunet	Pluzunet,	marcher, rajeunir
St-Rien	Pommerit-Jaudy	diarrhées
Cinq Plaies	Servel	enfants infirmes
St-Riec	Trélevren	diarrhées

DERMATOLOGIE

St-Trémeur	Guerlesquin	Tumeurs
St-Maudez	Lanvellec	Tumeurs de la cheville
St-Kémo	Locquémeau	Boutons
St-Efflam	Plestin les Grèves	Phlegmons
St-Antoine	Plouisy	Furoncles
St-Quériou	Plounérin	Furoncles
St-Kiro	Ploujean	Furoncles et panaris
St-Sylvestre	Plouzélambre	Lèpre
St-Antoine	Pommerit-Jaudy	Clous, abcès
St-Méen	St-Quay-Perros	Gale
St-Placide	St-Laurent	Furoncles et plaies

RHUMATOLOGIE

St-Nicolas	Bégard	Enflures articulaires
St-Nicolas	Bulat-Pestivien	motricité
St-Maur	Calanhuel	Rhumatismes
St-Mélar	Lannéanou	Rhumatismes
St-Jean	Lannéanou	Rhumatismes
St-Samson	Pleumeur-Bodou	Douleurs membres
St-Laurent du Pouldour	Plouégat-Moysan	Rhumatismes
St-Blaise en Clérin	St-Clet	Rhumatismes



OPHTHALMOLOGIE

N.D de la Clarté	Chatelaudren
St-Goulven	Lanvellec
N.D de la Clarté	Perros-Guirec
St-Jean-Baptiste	Plouaret
N.D de la Clarté	Plouigneau
St-Jean Évangéliste	Pont Melvez
St-Jean-Baptiste	St-Jean-du -Doigt

MALADIES INFECTIEUSES INTERNES

N.D de Pendrao	Belle-Isle-en-Terre	Coqueluche
St-Roch	Lannion	Peste et contagions
St-Gonéry	Pédernec	Fièvres
St-Gildas	Penvénan	Fièvres
St-Albin	Plougonven	Fièvres intermittentes
St-Gonéry	Plougrescant	Fièvres
St-Golgon	Trégastel	Fièvres

MALADIES NEURO-PSYCHIATRIQUES

St-Brendan	Botsorhel	Maux de tête
St-Gildas	Carnoët	Migraines
St-Trémear	Guerlesquin	Maux de tête
St-Maudez	Guerlesquin	Maux de tête
St-Carré	Lanvellec	Dépression, langueur
St-Ujane	Morieux	Migraines
St-Anne de Kermezen	Pommerit-Jaudy	Epilepties

O.R.L. GASTRO-ENTÉROLOGIE

St-Blaise	Bulat-Pestivien	Maux de gorge
St-Maudez	Lanvellec	vers
St-Brandan	Lanvellec	Ulcères
St-Eutrope	Plougonven	Enfle et hydropisie
St-Cado	Ploumilliau	Ulcères

ACCIDENTS

St-Brandan	Lanvellec	Plaies
St-Kirio	Loquémeau	Plaies
St-Efflam	Plestin	Brûlures
St-Efflam	Plestin	Luxation de membres
St-Cado en Clérian	St-Clet	Plaies

GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

N.D. de Bulat	Bulat-Pestivien	abondance de lait
St-Pompée	Langoat	Heureuse délivrance
N.D. du Guiaudet	Lanrivain	Bon accouchement

GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

N.D. de Bulat	Bulat-Pestivien	abondance de lait
St-Pompée	Langoat	Heureuse délivrance
N.D. du Guiaudet	Lanrivain	Bon accouchement

En guise de conclusion

Venu de la nuit des temps, le recours à l'eau qui sourd ne semble laissé de côté que depuis quelques années. Les dernières pratiques que nous venons de décrire étaient encore effectuées au début du XX^{ème} siècle. Cependant un regain d'intérêt se fait jour depuis peu : inventaire des fontaines, analyse de leurs eaux, nettoyage et protection des monuments que nous ont laissés nos pères. Nous ne pouvons que l'encourager ou mieux encore en être les acteurs. Il n'y aura jamais trop de bénévoles pour prendre en charge nos patrimoines !

C. BERGER

Bibliographie

- *La mystique des eaux sacrées dans l'antique Armor*, Claire de Marmier (1947)
- *Fontaines de Bretagne*, par Yves Milon (1964)
- *Fontaines de Bretagne*, par Yvonne Jean-Haffen (1979)
- *Les Fontaines guérisseuses de Bretagne*, Pierre Audin (1978)

Les dessins qui illustrent cet article sont de Mme Yvonne JEAN-HAFFEN.
(Collection "Les Amis de La Grande Vigne", Dinan.)

N.B. Depuis plusieurs mois, l'ARSSAT a entrepris une enquête dont le but est de répertorier systématiquement les fontaines du Trégor remarquables par leur architecture, leur destination, les traditions ou les légendes qui les entourent. Ce patrimoine menacé est au sens le plus fort du terme le "vestigium", l'empreinte des pas d'une histoire rarement conservée : celle des mentalités. Sa préservation qui nous concerne tous, passe d'abord par la connaissance et l'information. Tous les renseignements relatifs à ces fontaines peuvent être adressés par l'intermédiaire de Trégor Patrimoines à M. Claude Berger.

4. André - Yves Bourguès

QUI FUT LE GRAND-PÈRE PATERNEL DE SAINT-YVES ?

Le nom du grand-père paternel de Saint-Yves fut et demeure un sujet d'énigme. Faute de pouvoir le lire de manière définitive, on s'est efforcé de deviner - avec plus ou moins de bonheur et de vraisemblance - quel il pouvait être.

Au XIX^{ème} siècle, des érudits de grande valeur, Sigismond Ropartz et Arthur de la Borderie, animés du même désir de rendre plus "breton" - et donc plus crédible s'agissant d'un petit noble trégorois du XIII^{ème} siècle - le nom de l'aïeul de Saint-Yves, ont proposé respectivement les formes *Tanoïc*¹ et *Trancoët*² ; la première de ces formes était inspirée par la leçon *Savaici* (génitif de **Savaicus*) qui figurait dans la copie partielle de l'enquête de canonisation envoyée de Tréguier aux Bollandistes en 1665³ ; la seconde l'était par la leçon *Trancreti* (génitif de **Trancretus*) que donne la manuscrit du Rapport des Cardinaux retrouvé et utilisé par La Borderie⁴.

Mais il est d'autres leçons tout aussi respectables ; Surius a imprimé *Canciet*⁵ (génitif de **Cancietus*) que Ropartz proposait de corriger en **Tancreti* et qui ne serait autre que la forme latine du nom Tancrede⁶ ; surtout, "le seul manuscrit de l'Enquête aujourd'hui connu, bon manuscrit du XIV^{ème} siècle" (La Borderie) nous donne la

1 - Sigismond Ropartz : *Histoire de Saint Yves* (1856), p. 4.

2 - A. de La Borderie dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1886 (2), pp. 330 - 331.

3 - *Idem* p.331.

4 - *Monuments originaux de l'histoire de Saint-Yves* (1887), p. 309. - Le manuscrit sur lequel s'est appuyé A. de La Borderie date de la fin du XIV^{ème} siècle.

5 - A. de La Borderie : art. cit. p. 331.

6 - *Ibid.*

leçon *Ganareti*⁷ (génitif de **Ganaretus*), laquelle paraît toujours d'actualité⁸.

Savaic, Trancret, Canciet, Tancret, Ganaret... Rien de moins "breton" certes !... Et l'on comprend aisément la tentation de Ropartz et de La Borderie de laisser leur imagination vagabonder à la poursuite d'une forme qui fût plus marquée au coin de la "couleur locale".

A notre tour, et sans prétendre que la solution proposée puisse être définitive, nous nous sommes posé le problème du nom porté par le seigneur de Kermartin dans la première moitié du XIII^{ème} siècle, ce nom que défigurent les différentes leçons ci-dessus rappelées en même temps qu'elle le recèlent.

Notre démonstration - si le mot n'est pas trop fort s'agissant d'une simple hypothèse - se fera en trois étapes.

1 - Nous ferons d'abord remarquer que deux des principales leçons conservées - *Ganareti* et *Canciet* - comportent le même nombre de lettres, ce qui peut permettre de supposer qu'il s'agissait en l'occurrence du même nom lu de différentes manières à l'occasion des copies successives du manuscrit original.

2 - Ensuite, en alignant sur deux lignes et lettre à lettre ces deux leçons, nous pourrions sans peine identifier - au-delà de leur même désinence latine - quatre (ou cinq) lettres qui sont communes à ces deux formes d'un même nom :

G A N A R E T (i)
C A N C I E T (i)

3 - Enfin nous rechercherons dans le "stock" anthroponymique du moyen breton quel pouvait être le nom de 7 lettres commençant par C (dur) ou par G (forme mutée et adoucie de C telle qu'a pu l'entendre le scribe chargé de la transcription des témoignages de l'enquête de canonisation) - et dont les 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} lettres seraient respectivement A, N, E et T.

GAN - - ET
CAN - - ET

7 - *Monuments originaux* cités, p. 33 - Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc.

8 - J.C. Cassard : "Saint Yves de Tréguier" dans *Ar Menn* n° 41 (février 1992) p. 29.

Alors nous découvrirons CANEVET, déjà attesté sous cette forme à la fin du XI^{ème} siècle⁹ et qui offre le double avantage :

a) de se ranger tout comme HAELORI dans la catégorie des noms "solennels" et guerriers dont la noblesse bretonne fit longtemps grand usage ;

b) d'entrer en composition dans deux noms de lieux de l'ancien évêché de Tréguier, à Ploulec'h et à Goudelin¹⁰.

Ainsi donc l'aïeul paternel de Saint-Yves s'est peut-être appelé "le seigneur CANEVET de KERMARTIN, chevalier".

Simple hypothèse avons nous dit, laquelle - c'est notre souhait - s'avèrera possiblement fructueuse pour tous ceux qui s'intéressent aux origines familiales de Saint-Yves.

André-Yves Bourgès

9 - Joseph Loth : *Vocabulaire vieux breton* (1883) p.11 - On trouve en 910 CATNEMET forme plus ancienne et révélatrice de l'étymologie, CAT "Combat" et NEMET "bois sacré".

10 - INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts, et lieux dits des Côtes du Nord*. - La forme donnée pour ce nom de lieu tant en Ploulec'h qu'en Goudelin est *Kerganivet*.

5.

Jacques Roignant

QUELQUES ASPECTS DU COMMERCE DE LA MARÉE DANS UN PETIT PORT TRÉGOROIS AU DÉBUT DU XIX^{ème} SIÈCLE.

Pour prendre terre à Ploumanac'h, venant du large, il faut franchir un goulet parcouru par un courant de marée pernicieux, bordé de rochers sur l'accote desquels viennent s'écraser, parfois rebondir les vagues. On accoste dans une petite baie qui assèche à basse-eau (l'amplitude des marées est très forte en Trégor). Cette baie se continue par une vallée s'encaissant dans le plateau continental, la vallée des Traouïero : un mouillage sûr, mais trop difficile d'accès pour les non-initiés, qui avait eu pour conséquence de limiter son développement au cours des siècles notamment lorsque les jauges des navires augmentèrent. Pourtant ce port avait connu une certaine prospérité. Différents auteurs citent le cas d'Y. Raymond, "patron et armateur du *Chrystophe*, de Ploumanach", qui passe marché avec Julien Giraud, marchand de la Rochelle pour une campagne à Terre-Neuve, pour "2 milliers de moullües" (morues). C'était en 1533¹.

De sa splendeur passée, signalée par son château détruit pendant les guerres de la Ligue (en août 1594), il ne subsistera qu'une tradition de pêche côtière qui se maintiendra jusqu'à nos jours. Et c'est essentiellement au port de Perros-Guirec, aux approches moins inhospitalières, que viendront s'ancrer les navires

1 - En novembre 1781, le Commissaire Chardon confirme ces faits : "on ne fait d'autre pêche que celle du poisson frais nécessaire à la consommation journalière... En été cependant, la Manche depuis Roscoff jusqu'aux environs de Saint-Malo fournit une quantité considérable de maquereaux que les habitants de Dieppe et de Granville viennent pêcher sur les côtes de Morlaix. Les poissonniers du pays font aussi cette pêche. Une partie est vendue aux marchés voisins et l'autre partie vendue aux pêcheurs normands". Archives Nationales C 4 - 175.

en relâche ou autres, et les caboteurs ².

En 1726, le port de Ploumanac'h ne compte que 6 barques qui servent d'ailleurs autant sinon plus au commerce du goémon et du sable qu'à la pêche ; le nombre des pêcheurs s'élève alors à dix ³. La pêche est une activité en pleine décadence ainsi que le note le Commissaire ordinaire de la marine, *Inspecteur général des Pêches pour les provinces de Flandres, Picardie, Normandie et Bretagne*, en visite sur les côtes de l'Amirauté de Tréguier au siège de Morlaix, dans la deuxième quinzaine de septembre : "ces pêcheurs faisaient autrefois des pesches bien plus considérables ; ils se servaient des folles (filets maillants de fonds) et autres rets (filets) dérivants, mais ils ont aujourd'hui tout abandonné et ce qu'ils font à présent n'est pas l'ombre des pesches qui s'y pratiquaient autrefois... la coste n'y étant pas d'ailleurs fort convenable". Il note également que la récolte du goémon et le commerce du sable coquillier procurent "plus de profit que la pesche, les paysans venant de l'intérieur charger de l'une et l'autre de ces productions de la mer pour servir à l'engrais de leurs terres, surtout pour préparer celles qu'ils veulent semer des chanvres et des lins qui font la richesse des paysans de ce canton."

Visiblement, les arrivages contentent simplement la consommation locale. Toutefois la pêche du maquereau, ce poisson migrateur, revêt une certaine importance, assez pour que les pêcheurs d'autres régions s'y intéressent ¹, notamment les Normands et les Picards.

Au début du XIX^{ème} siècle, la situation n'a guère évolué. En 1810, huit bateaux, que montent 27 hommes, représentent la flotille de Ploumanac'h.

Par contre, concernant l'écoulement du produit de la pêche du maquereau, les archives nous en révèlent quelques aspects :

Ainsi le Maire de Perros-Guirec déclare-t-il au Sous-préfet de Lannion, le 5 juillet 1810, que l'on sale le poisson à Ploumanac'h. "Ce sont les industriels et laborieux normands qui se mêlent de ce commerce, ils achètent le poisson d'avec les pêcheurs, le salent, et l'encaquent pour l'approvisionnement de Paris et de plusieurs autres villes..." D'après ses dires seulement six bateaux fréquentent ce port,

2 - Toutes ces statistiques reposent sur des bases fragiles. L'officier d'Administration, préposé à l'Inscription maritime, nous apporte un élément de réponse dans les propos qu'il tient au Sous-Préfet de Lannion en 1810 : "Il y en a quelques autres (des bateaux) non armés, mais qui vont une fois le temps à l'amas du goémon pour l'engrais des terres... ; le nombre des bateaux armés peut varier d'un moment à l'autre en raison des circonstances, et les parages où se fait la pêche ne sont pas les mêmes suivant les saisons, les pêcheurs ayant d'ailleurs la faculté de parcourir tous les ports du quartier..." Archives Départementales des Côtes d'Armor.

3 - A.D.C.A 9M13

chiffre apparemment en contradiction avec celui de l'inscription maritime ². Il précise aussi : "ces bateaux sont d'ordinaire montés par trois ou quatre pêcheurs, mais lors de la grande pêche au maquereau, ils sont armés de 12, 15, à 20 hommes suivant la grandeur des embarcations. Cette augmentation des équipages est formée de cultivateurs riverains" ³.

Pour éviter que l'approvisionnement des autochtones fût sacrifié totalement au bénéfice des Normands, il y avait une coutume dont se fait l'écho le Sous-Préfet de Lannion, dans une correspondance au Préfet du 17 juillet 1810 : "il existe un usage pour le maquereau qui est que les saleurs (pêcheurs normands) sont tenus de livrer à l'approvisionnement des environs jusqu'à la moitié de la pêche au prix convenu avec les pêcheurs. Sans cette précaution qui est très ancienne, l'accapement aurait eu lieu."

Ce fonctionnaire met l'accent sur le fait que les pêcheurs "forains" ne pouvaient disposer, pour éviter le risque de pénurie à l'échelon local, de plus d'une moitié de la cargaison.

Autre forme d'abus que dénonce également le Sous-Préfet, (mais qu'il ne peut réprimer) le 20 juin 1808. Il a été saisi d'une plainte émanant de quatre marchands-saleurs de Granville. Ces derniers protestent avec véhémence ; l'un de leurs confrères n'a trouvé rien de mieux que de s'assurer, par écrit, l'exclusivité des prises (du moins de la quote-part qui leur était réservée) auprès des patrons pêcheurs du Quartier.²

Mise à part la vente aux poissonniers du coin ou à ceux de la ville voisine ³, le porte à porte qui occupe les femmes, on peut se demander si le marché local réussit véritablement à s'organiser sous d'autres formes.

Le contrat passé entre deux marchands de Perros-Guirec et certaines pêcheurs de Ploumanach, reproduit ci-dessous, peut porter à le croire ⁴ (mais en l'état de nos recherches, on ne peut prétendre qu'il y ait eu une permanence du "modèle" dans le temps) :

1 - A.C.D.A. 3Z 16

2 - A.D.C.A. 1M 47. "Un autre marchand-saleur qui les avait précédés s'était assuré des bateaux... et avait passé avec les propriétaires des bateaux des marchés par écrit, pour qu'ils ne fournissent du poisson qu'à lui seul..."

3 - Jacques Ropers bateliers au village de Ploumanach livre du poisson à Charles Piriou "se disant marchand poissonnier" à Lannion. (1792) A.D.C.A 169 L19

4 - Etude de Maître Potin à Pleumeur - Bodou. Que Maître Potin veuille bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance pour m'avoir permis de consulter ce document.

8 Prairial an 13

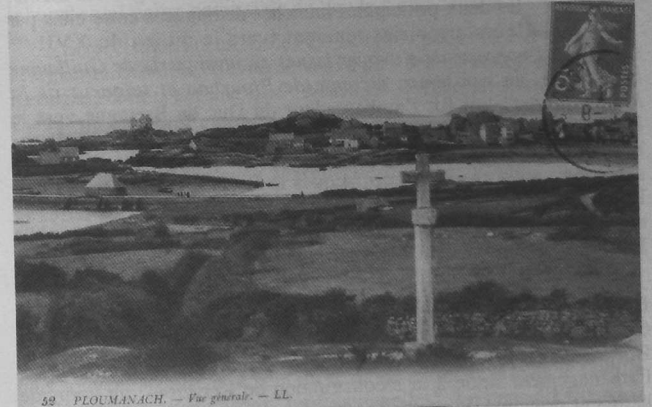
L'an treize premier du règne de Napoléon empereur, ce jour huitième Prairial, par devant nous soussignés René Briand demeurant commune de Pleumeur-Bodou et Pierre Péron demeurant sur celle de Trélévern, notaires impériaux au canton de Perros-Guirec, arrondissement commune de Lannion, Département des Côtes -du-Nord, dûment cautionnés, ont personnellement comparu les sieurs François Le Bozec et Yves Tassel, négociants, demeurant séparément sur les communes de Péros-Guirec, d'une part, Yves et Pierre Guillou, François Le Goff, Jacques Ropers, Guy Le Guillarmon et François Le Bihan, marins et maîtres des bateaux pêcheurs demeurant séparément au village de Ploumanach près (près) dite commune de Péros-Guirec, d'autre part. Entre lesquelles parties sont passées les marchés, clauses, conditions et obligations qui s'ensuivent : savoir promettent et s'obligent les dits maîtres de bateaux sus-dénommés, ou individuellement de rendre avec leur(s) bateaux par mer, au port de Ploumanach, près (de) la grande maison de Pencrec'h, ou à l'endroit qu'ils leur sera désigné audit port, audit Péros. Toute la pêche des macreaux (maquereaux) qu'ils pour(ont) pêché pendant et depuis le commencement de la prochaine pêche de macreaux, de la présente année jusqu'à la fin du fort de la pêche, tous les jours qu'ils iront à la pêche, lequel marché fait et amiablement accordé et convenu entre parties pour de la part des dits sieurs Bozec et Tassel payer rendre et faire avoir tous, tous les jours, aux dits maîtres des bateaux pour eux et équipages la somme de dix francs en numéraires métal(liques du cour(s) et sans déchet par chaque cent dix macreaux et un litre d'eau de vie (équivalent une pinte) bon, loyal et marchand par chaque bateau : de conditions expresses et réciproques établies par les parties. Primo : que les dits sieurs Le Bozec et Tassel ne seront tenus d'en délivrer le litre (ou pinte) d'eau de vie par jour qu'aux équipages des bateaux que leurs pêches des macreaux excèdent le nombre de deux cent douze, parce que ceux des bateaux au dessous de ce dernier nombre ne pour(ont) l'exiger, mais il leur sera néanmoins tenu compte des macreaux qu'ils délivreront et payés aussi tous les jours, et, lorsqu'ils auront également fournis deux cent douze macreaux ou plus auront aussi un litre d'eau de vie (ou pinte) par jour, comme il est ci-devant expliqué et ce de gratification. Secundo : ne pourront les dits pêcheurs passer en ligne de compte les macreaux grattés (gâtés) écrasés ou autrement endom(m)agés. Tercio : les dits sieur Le Bozec et Tassel s'obligent qu'à l'arrivé(e) de chaque bateau audit port de Ploumanach en l'endroit cy devant dit, proximité d'apprêter et saller les dits macreaux, de prendre compte et livraison des macreaux de chaquebateau, eux ou leurs fondés. Quarto : il sera permis aux équipages desdits bateaux de garder et prendre, avant de compter et livrer lesdits macreaux, un couple par homme dans le commencement

de la pêche pour leur provision et au fort de la pêche, ils auront la faculté de prendre deux couples¹. Quinto : quant aux approvisionnement du pays, bourgs et villes voisins, les dits maîtres de bateaux s'arrangeront de prix avec les marchands forains et revendeurs et ce d'après l'avis desdits sieurs Bozec et Tassel..."

Ce contrat ne semble ni meilleur ni pire qu'un autre. Un patron-pêcheur de Louannec, Guy Rolland, y souscrit également. On remarquera la publicité faite à l'alcool, sous la forme de bouteilles d'eau de vie, le tout laborieusement exprimé mais avec insistance, cette eau de vie que l'on jette en guise d'appât aux pêcheurs. Parmi ces derniers, trois avouent ne savoir ni lire ni écrire, les autres apposent des signatures maladroites au bas de l'acte. A noter que l'on ne retrouve en 1805 aucun nom patronymique de 1726².

Il faudra attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour voir les pêches côtières de cette région connaître un certain essor.

Jacques Roignant



Vue générale de Ploumanac'h au début du siècle

1 - Le rédacteur avait dans un premier temps noté dans le contrat : "la faculté de prendre ce qu'il leur conviendra pour la consommation de leur ménage". Il faut croire que cette clause apparut trop libérale aux yeux des marchands : elle fut raturée et remplacée par "la faculté de prendre deux couples".

2 - En 1726 : Pêcheurs-laboureurs : Pierre Kérveur père, 58 ans, Pierre Kérveur fils 25 ans, François Le Luron (ou Lucas ?), 50 ans, Préjan Stéphan, 30 ans - Pêcheurs = Pierre le Pouldu, 59 ans, Hervé et Louis Le Pouldu, 26 et 24 ans, Jean Bihuc (Bivic) 59 ans, Yves Stéphan, 24 ans, Yves Le Martraite (Martret), 30 ans.

DEUX HISTORIENS TRÉGOROIS AU XVII^{ème} SIECLE (suite et fin.)

GUY LE BORGNE, ALLOUÉ ET BAILLI DE LANMEUR, AUTEUR DE L'ARMORIAL BRETON.

La famille Le Borgne est ancienne et innombrable : selon une tradition rapportée par Guy Le Borgne lui-même, les deux principales branches distinguées entre elles par leurs armoiries tenaient (vers le milieu du XVII^{ème} siècle) "à l'honneur de s'avouer issues en juveigneurie de Guillaume Le Borgne, en son temps vicomte de Plourhan et seigneur de la Roche-Suhart" qui fut l'ambassadeur du Duc de Bretagne vers le Pape en 1309. De nombreux rameaux étaient à leur tour sortis de ces branches maîtresses et avaient eux-mêmes produit de vigoureux surseigns : ainsi en était-il de Jacques le Borgne, marié vers 1580 à Françoise de Kerbouric, laquelle apporta à son époux les terres et manoirs du Goasven en Brelevenez et de Keraziou (aujourd'hui Kerariou) en Trébeurden.

C'est dans ce dernier manoir que naquit en 1620 Guy Le Borgne ; Gilles Le Borgne, son père, connu sous le nom de sieur de Goasven, né le 3 février 1584 - lui-même fils aîné de Jacques Le Borgne et de Françoise de Kerbouric - avait procédé en 1613 à l'aménagement sinon à la reconstruction de Keraziou : au corps de bâtiment principal, il ajouta une enceinte destinée à protéger la cour du manoir et qui s'ouvrait par un portail encadré de deux pavillons d'angle fortifiés. Un tel dispositif, qui demeura d'ailleurs inachevé, rend compte des préoccupations de sécurité de celui qui en ordonna la construction ; faut-il y voir les séquelles psychologiques des guerres de la Ligue ou la réalité d'un réseau dense d'inimitiés voisines ? En tout état de cause, le vieux manoir de Keraziou ne devait pas manquer d'allure à l'époque de la naissance de Guy Le

Borgne et l'on ne peut que regretter son état actuel de délabrement : à peine reconnaît-on encore la façade de la maison principale percée d'une porte en ogive et de quatre fenêtres : deux au rez-de-chaussée et deux à l'étage ; quant à l'enceinte et en particulier la galerie à mâchicoulis qui surmontait le portail d'entrée, nulle trace.

La mère de Guy le Borgne, Marguerite de Goesbriand, était la fille d'Yves de Goesbriand, sieur du Roslan, et de Louise Estienne : elle naquit au manoir de Kerveguen en Guimaëc et fut baptisée en l'église paroissiale du lieu le 11 août 1587 ; devenue jeune fille, elle fut séduite et enlevée par Gilles Le Borgne avec lequel elle contracta, le 17 février 1609, un mariage clandestin. Ce ne fut pas du goût des parents qui portèrent plainte en justice contre leur fille et son ravisseur, et deshéritèrent la fugitive. Mais à la suite d'intercessions diverses et distinguées, ces mesures furent rapportées et le "beau-père malgré lui" fit la paix avec son gendre : ainsi en témoigne un acte transactionnel du 12 juillet 1609. Marguerite de Goesbriand décéda le 19 mars 1623 au manoir de Keraziou en Trébeurden et fut inhumée en l'église paroissiale du lieu le surlendemain.

En secondes noces, Gilles Le Borgne épousa le 2 février 1625 Marguerite Droniou, elle même veuve de René du Halegoet, sieur de Kernizan, dont il eut une fille : Marie Le Borgne plus tard mariée à Claude de Courson.

Guy Le Borgne n'était pas le seul enfant issu du premier mariage de son père avec Marguerite de Goesbriand : il y avait également Gilles, l'aîné, Marie et Yves, des jumeaux dont nous ignorons les destinées et un autre garçon, Claude.

C'est en l'église de Trébeurden, le 4 novembre 1620, que fut baptisé l'enfant Guy sous le nom d'Efflam Le Borgne : son parrain s'appelait en effet Efflam Le Barzic et exerçait les fonctions de sergent de la juridiction de Penlan-Begard dont dépendait le manoir de Keraziou ; officier de robe courte, très courte même, qualifié le plus souvent *Maître*, il se peut qu'il ait été en relation avec la famille Le Borgne pour des raisons "professionnelles". Le nom d'Efflam est principalement honoré à Plestin et son culte est très local.

On lit en marge de l'acte du 4 novembre 1620 qu'à l'occasion de la confirmation d'Efflam Le Borgne, le 14 avril 1629, son nom de baptême fut changé par l'Evêque Guy Champion de Cicé qui lui imposa le sien propre. On sait que ce prélat, qu'animait un grand zèle pour la mise en application des dispositions du Concile de Trente, imposa en 1626 le cérémonial romain dans son diocèse ; en même

temps il voulut réformer le Propre des Saints et sans doute le purger de ceux dont le rayonnement était trop faible pour servir le courant missionnaire lui aussi issu du Concile de Trente.

A peine âgé de neuf ans, le petit Guy Le Borgne, déjà orphelin de mère comme on l'a vu, dépossédé de son nom de baptême original, perdait aussi son père, décédé à Rennes le 12 juillet 1629. Nous ignorons si l'enfant eut alors à quitter son environnement familial pour être confié à quelque lointain tuteur.

Nous ignorons également où le futur *Alloué et Bailli de Lanmeur* fit ses études et quelle en fut la nature : il est clair qu'elles furent relativement poussées en un temps où bien des gentilhommes s'estimaient suffisamment formés quand ils savaient lire ce qu'on leur présentait à signer. Guy Le Borgne, quant à lui, connaissait assez de latin pour en faire un usage approprié de citations ; sa bibliothèque, on le verra, contenait de bons ouvrages, surtout d'histoire, et ce qui nous reste de ses écrits trahit sa formation juridique en même temps que son goût des belles lettres.

Il n'est pas impossible que le jeune Guy Le Borgne ait sorti de ses humanités ait embrassé pour quelque temps la carrière des armes à laquelle sacrifiaient nombre de cadets de Bretagne : cet épisode militaire pourrait prendre place dans le cadre général du second épisode de la Guerre de Trente Ans.

Plus valablement, mais tout aussi vainement en l'absence de documents probants, peut-on conjecturer que Guy Le Borgne, à l'époque de son entrée dans l'âge adulte, ait résidé à Rennes, capitale judiciaire de la Bretagne, où il aurait fréquenté tout le gratin de la robe longue ou de la Province et conquis ses grades dans la maîtrise du Droit.

En tout cas c'est en qualité de Conseiller du Roi qu'il succéda à un certain Maurice Le Borgne - probablement un parent éloigné - dans la charge d'Alloué au siège royal de Lanmeur.

Quand arrive Guy Le Borgne à Lanmeur vers 1652¹, il n'est pas un inconnu en ces lieux et sans doute les connaît-il bien lui-

NOTES :

Nous avons à dessein limité le nombre de notes relatives à Guy Le Borgne ; l'ensemble de l'apparat critique sera développé dans l'étude que nous espérons donner un jour sur l'historiographie bretonne au XVII^e siècle.

1 - Cette date est donnée par Louis Le Guennec dans son étude intitulée *Le Cahier du seigneur de Roslan* et parue dans le B.S.A.F. tome XL (1913), pp.85-109.

Le premier acte où nous avons rencontré Guy Le Borgne en qualité d'alloué de Lanmeur est daté du 27 mai 1653 (A. D. I. V., 23 J 120).

même: sa mère, nous l'avons dit, appartenait à une famille possessionnée à Plougasnou et à Guimaëc ; ses frère et sœur, Yves et Marie - les jumeaux - avaient été baptisés en l'église paroissiale de Guimaëc, le 23 décembre 1617 ; son frère Gilles Le Borgne, l'aîné de la famille, est mentionné dans les anciens registres paroissiaux de Lanmeur notamment en 1640 en qualité de parrain ; tout laisse à supposer que Guy Le Borgne avait résidé enfant chez son grand-père maternel, Yves de Goesbriand, aux manoirs du Roslan et de Kerveguen.

Le Roslan est situé sur les confins de Plougasnou : subsistent aujourd'hui encore une cour en pente, décapée, entourée de dépendances sans grand caractère et de quelques vestiges d'un grand corps de logis très mutilé. Ce manoir était venu aux Goesbriand par le mariage de l'héritière du lieu, Marguerite Le Goff avec Hervé de Goesbriand : ce sont les quadrisaïeux maternels de Guy Le Borgne.

De Kerveguen, en Guimaëc, on a surtout conservé le très beau colombier seigneurial à quelque distance des hautes murailles résiduelles du manoir. Kerveguen était à l'origine aux mains de la famille de Coatilez puis il passa aux Estienne ; Louise Estienne, héritière de Kerveguen, épousa en 1584 Yves de Goesbriand, sieur du Roslan : on a vu qu'ils étaient les grands-parents maternels de Guy Le Borgne. Louise Estienne avait précédé sa fille, Marguerite de Goesbriand, de quelques jours dans la mort : elle décède en effet le 15 mars 1623 au manoir de Kerveguen et fut inhumée le lendemain en l'église paroissiale de Guimaëc ; quant à Yves de Goesbriand, la date précise de son décès n'est pas connue : après le 8 février 1626 et avant le 28 octobre 1628.

Mais, malgré cette relative intégration de Guy Le Borgne dans son nouvel environnement, la résidence à Lanmeur que lui impose l'exercice de sa charge lui pèse comme un exil et il se plaint d'être "confiné dans un lieu stérile et trop ingrat pour le commerce et la société de gens capables de (l')instruire".

Ce jugement n'est-il pas trop sévère ? - Non, hélas ! L'isolement de Lanmeur est patent : à l'occasion de la visite des côtes de Bretagne effectuée en septembre-octobre 1665 par Charles Colbert de Croissy, ce dernier est à Lannion le mercredi 7 octobre puis s'en vient le lendemain *droit au dit lieu de Morlaix* ; et il note dans un procès-verbal :

“ Est à remarquer que dans ce même diocèse de Tréguier, il y a une troisième juridiction ou barre royale en la ville de Lanmeur. Mais comme notre route ne s’adonnait pas de ce côté et que nous n’avons pu visiter ladite ville tout ce que nous en avons pu recueillir est que son ressort outre ladite ville de Lanmeur est composé des paroisses de Garlan, Plouegat-Gallon (aujourd’hui Guerand), Plougasnou, Guimaëc et Plouézoc’h ; lesquelles ressortissent audit lieu tant prochainement qu’en arrière-fief dont nous ne pouvons faire la distinction ni coter les autres juridictions inférieures qui se rencontrent dans chacune desdites paroisses.”²

Un autre témoignage, de quelque trente années postérieur, décrit ainsi Lanmeur :

“ Ce bourg n’est qu’une petite châtellenie royale, la moindre de la province, et dont les habitants ne sont composés que d’un sénéchal qui seul y réside de tous les officiers royaux de la dite châtellenie, de cinq procureurs et d’un seul avocat de la cour, de deux sergents royaux, de deux notaires royaux et de trois hôtes, le surplus des dits habitants n’étant que journaliers comme couvreurs, maçons et laboureurs de terres.”

Ce constat bien affligeant, daté 1696, de l’ingratitude des lieux est dû aux habitants de Lanmeur eux-mêmes dans une supplique à l’Intendant de Bretagne. Si elle fait également mention de “l’église du bourg et de la paroisse du dit Lanmeur”, elle omet de signaler que sont là conservées les reliques de Saint Mélar : c’est du moins ce qu’a écrit Guy Le Borgne soulignant que Lanmeur “ ne se peut vanter à présent d’autre chose que d’avoir le corps glorieux de ce Saint Patron”. Bref, le bourg de Lanmeur, “quoique qualifié de ville royale” comme le rappelle la supplique de 1696, est le chef-lieu d’une “petite juridiction” dont “relèvent en arrière-fief quatre paroisses seulement”. Rien que de très médiocre, “ni halles, ni marchés, éloigné de la mer et de fleuves portant bateaux, sans aucun commerce, ni marchands habitués, couvent de religieux ou religieuses” - juste “un four banal et une prison”³.

Et cependant, n’est-ce pas à ce véritable désert et à l’absence d’une société digne de ce nom que nous devons l’œuvre de Guy Le

2 - *La Bretagne en 1665 d’après le rapport de Colbert de Croissy*, édité par J. Kerhervé, F. Roudaut, J. Tanguy, C.R.B.C. (1978), p.155.

3 - *La halle et l’auditoire de Lanmeur* par Daniel Bernard in B.S.A.F., tome XLIX (1922) pp. lxi - lxii.

Borgne ? Pour pallier l’ennui et la solitude quoi de mieux que l’étude et les livres ? Car, n’en doutons pas, l’auteur de l’*Armorial Breton* est un mondain contrarié que son confinement à Lanmeur a réduit aux plaisirs austères de la recherche érudite et qui, officier royal à Rennes, eût été ferré à glace sur les intrigues et les coteries de la ville parlementaire, homme de salons, fin diseur de préciosités et de vacheries, duelliste peut-être ; et alors, percé de coups un matin blême sur les bords de la Vilaine, mort à trente ans, son œuvre devant lui.

Comme l’avait été son père, comme le sont également ses frères Gilles et Claude, Guy Le Borgne sera marié deux fois.

Il épouse en premières noces Marie Le Gac, dame de Lanorgar ? dont il aura au moins six enfants : pour cinq d’entre eux nous connaissons les dates de leur baptême ; deux seulement paraissent avoir atteint l’âge adulte : Toussaint Le Borgne, baptisé à Lanmeur le 17 décembre 1658, et Marie-Anne Le Borgne ; ni l’un ni l’autre ne fit souche.

En secondes noces, Guy Le Borgne épouse le 15 février 1670 à Morlaix (paroisse Saint-Melaine) Françoise Le Gendre, dame de Kerbolin, dont naîtra une seule fille : Catherine Le Borgne née en 1671 et mariée à quinze ans à son lointain parent Jacques Le Borgne, sieur de Kermorvan ; de cette dernière union issurent cinq garçons dont seul l’aîné fit souche : les quatre cadets entrèrent dans les ordres et l’un d’entre eux, Charles-Guy Le Borgne, fut évêque de Tréguier.

Les deux épouses de Guy Le Borgne sont l’une et l’autre d’assez modeste extrace : l’auteur de l’*Armorial Breton* peut bien écrire au sujet des Le Gac que “c’est une des grandes et anciennes familles autant bien alliée et apparentée qu’aucune autre du pays”, la branche des sieurs de Lanorgar sera déboutée de ses prétentions à la noblesse en 1670. Quant aux Le Gendre, Guy Le Borgne n’en dit rien ou presque et ceux-ci d’ailleurs s’abstiendront prudemment de produire à l’occasion de la Grande Réformation de la Noblesse de Bretagne, sans doute faute de titres assurés.

La résidence de Guy Le Borgne est probablement au bourg de Lanmeur, à l’ombre de l’église paroissiale, ou bien vers Kernitron quartier plus résidentiel. La demeure est disposée de telle sorte qu’il puisse se retirer dans un cabinet de travail, bourré de livres et de

manuscrits, où ne l'atteignent ni les bruits de la rue, ni les cris domestiques et moins encore les récriminations des plaignants dont il aura à connaître les affaires au tribunal.

Les audiences de la juridiction se tenaient primitivement au-dessus de la halle de Lanmeur ; mais en 1616, "par les efforts et l'impétuosité du vent et de l'orage", la halle s'écroula et ne fut pas reconstruite. Les officiers de la Barre Royale durent désormais siéger en un lieu que nous ne pouvons identifier avec certitude : il s'agit d'une chapelle mais nous ignorons laquelle !⁴

La Cour de Lanmeur attestée depuis le XV^{ème} siècle au moins avait été supprimée en 1574 et rétablie deux ans plus tard ; bien souvent les mêmes magistrats siégeaient à Morlaix et à Lanmeur mais cette dernière juridiction conservait son autonomie et ressortissait d'ailleurs au Présidial de Rennes alors que Morlaix ressortissait à celui de Quimper. Il faudra attendre 1755 pour voir la disparition de la barre de Lanmeur et son union définitive à celle de Morlaix.

Les audiences sont à l'époque de Guy le Borgne hebdomadaires, voire pluri hebdomadaires : le sénéchal, premier magistrat de la juridiction, statue seul ; mais, en son absence, l'Alloué juge à sa place ; Alloué et Bailli c'est tout un et le titre d'Alloué et Bailli de Lanmeur dont s'affuble Guy Le Borgne n'est que désignation redondante de sa qualité de principal auxiliaire du sénéchal.

Toute sa carrière de praticien du droit - une vingtaine d'années - Guy Le Borgne la passa à Lanmeur à juger d'affaires mineures, dans une certaine tranquillité d'esprit que ne pouvaient connaître ceux de ses pairs qui occupaient des charges plus prestigieuses.

De temps à autre, Guy Le Borgne voyage : ne parlons pas des visites rendues à des parents, à des amis, dans un périmètre de quelques lieues à l'entour de Lanmeur, mais de déplacements plus importants par la distance, notamment à Rennes ; déplacements "professionnels" puisque la juridiction de Lanmeur, nous venons de le dire, ressortit au Présidial de Rennes ; déplacements "privés" puisque c'est avec Julien Ferré, marchand - libraire, rue Saint-

4 - D. Bernard, art.cit.

François à Rennes, que Guy Le Borgne traitera la publication en 1667 de son *Armorial Breton*.

Rennes, capitale judiciaire de la Bretagne, Rennes où siège l'illustre Sénat de la Province ! Rennes, où sont magistrats et juristes, praticiens et théoriciens du Droit Breton, auteurs de savants traités et commentaires ! Rennes où Guy Le Borgne rencontre François d'Argouges, d'une "puissante famille de la robe parisienne", devenu en 1661 Premier Président au Parlement de Bretagne, et qui sera en 1667 le dédicataire de l'*Armorial Breton*. Rennes, également capitale intellectuelle où s'écrivent et surtout s'impriment les différentes histoires de Bretagne, les ouvrages de généalogie et d'héraldique, etc. etc ! Rennes où en 1655 Guy Autret du Missirien fait éditer son *Dessein et projet de l'histoire généalogique de la Bretagne* (chez Cousard), puis en 1659 son édition revue, corrigée et augmentée du livre d'Albert Le Grand sur les vies des Saints Bretons (chez Vatar et Ferré justement).

A Lanmeur, Guy Le Borgne n'est pas aussi isolé qu'il veut bien le dire : s'il est peu probable qu'il connaisse personnellement et corresponde avec Missinien, marié en 1652 à une Le Borgne, sa lointaine parente et aussi belle-sœur d'un personnage qui se qualifie Capitaine de Lanmeur, il est à peu près certain qu'il entretient, après son père, des relations étroites avec Pierre de Lannion, Baron du Vieux Chastel, et le fils de ce dernier, Claude de Lannion, tous deux passionnés d'antiquités, d'histoire et de généalogie et qui détiennent les papiers du Père du Paz.

Par ailleurs, Guy Le Borgne se reconnaît le débiteur en ce qui concerne son *Armorial Breton* d'un cadet de la famille de Plusquellec, apanage du fief de La Rivière en Tréduder, et de deux cousins par alliance, M. de Crenan et M. de Kermenguy. Du premier Guy Le Borgne nous dit : "c'est un gentilhomme des plus savants en cette science des Blasons auquel j'avoue devoir une partie de cet ouvrage m'ayant fourni plusieurs mémoires et instructions pour l'accomplissement d'icelui." Le sieur de Crenan près Saint-Pol de Léon a droit au commentaire suivant : "C'est un gentilhomme bien expérimenté au fait du blason qui a aussi contribué de quelque chose à l'achèvement de ce travail".

Guy Le Borgne a eu garde d'ajouter que ce même sieur de Crenan, lieutenant du château du Taureau (dans la rade de Morlaix), s'était rendu coupable en février 1665 d'une "violence extraordinaire" contre des biens et des personnes dans la maison de François de Kergroadez, sieur du Bois : le sieur de Crenan et ses complices "rompirent les portes des chambres et armoires, enfoncèrent des barriques de vin, battirent et excédèrent plusieurs personnes et coupèrent le nez à une demoiselle et firent plusieurs autres indignités à d'autres filles que la bienséance ne permet pas de rapporter"; à la suite de quoi le dit sieur de Crenan avait fui la justice et n'était toujours pas retrouvé en octobre 1665⁵; l'affaire avait sans doute été arrangée par la suite car nous trouvons la signature du sieur de Crenan sur un acte de mariage à Plouézoc'h en février 1666. Ce personnage haut en couleurs s'appelle Pierre de Kersauzon; il est né en 1638 et il a épousé en 1661 Constance de Goesbriand, fille de Christophe de Goesbriand, sieur du Roslan, et de Marie Kerlaeren de Kersaint-Gilly dame de Cosquean; Christophe de Goesbriand, né en 1589, est le frère cadet de Marguerite de Goesbriand, la mère de Guy Le Borgne; ainsi Guy Le Borgne et Constance de Goesbriand se trouvent être cousins germains et le sieur de Crenan le cousin par alliance de l'auteur de l'*Armorial Breton*.

En ce qui concerne le Sieur de Kermenguy, Guy Le Borgne nous le décrit comme "un gentilhomme des mieux versés en cette science héraldique et qui pour ses mémoires et recherches a beaucoup contribué à l'achèvement de ce travail": il s'agit de Jacques de Kermenguy, sieur du dit lieu en Cléder, marié en 1651 à Anne de Goesbriand héritière du Roslan, autre cousine germaine de Guy Le Borgne: ainsi donc ce dernier et Jacques de Kermenguy se trouvent être cousins par alliance; leurs relations paraissent empreintes de la plus grande amitié et tout laisse à penser que Guy Le Borgne est le parrain du fils aîné de M. et Mme de Kermenguy, Guy de Kermenguy.

Jacques de Kermenguy, Pierre de Kersauzon-Crenan, M. de Plusquellec de La Rivière, Pierre et Claude de Lannion, peut-être même Guy Autret: voici les "quelques uns de ses amis bien versés en cette science héraldique" qui encouragèrent Guy Le Borgne à publier son *Armorial Breton*.

Au moment même où il fait paraître son ouvrage (en 1667), Guy Le Borgne songe déjà à en donner une seconde édition "mieux digérée et peut-être d'une plus longue entreprise"; l'auteur en effet a réuni

5 - *La Bretagne en 1665*, op. cit., p.154.

une masse considérable de matériaux généalogiques et héraldiques dont il a seulement extrait ce qu'un autre avant lui avait appelé la *substantifique moëlle*.

Mais hélas la mort vient le surprendre, jeune encore, le 24 mai 1671, et cette disparition précoce privera les lecteurs de l'*Armorial Breton* d'une nouvelle édition de cet ouvrage - édition revue, augmentée, complétée, corrigée comme le promettait son auteur. Surtout elle nous prive du grand'œuvre d'un homme de talent et de la possibilité de juger plus au long de sa valeur d'historien et de ses qualités de style.

Nous avons évoqué le cabinet de travail de Guy Le Borgne avec ses livres et ses manuscrits; il est malheureusement impossible d'en dresser le catalogue; mais nous savons qu'il renferme les *Grandes Chroniques de Bretagne*, l'ouvrage que fit paraître en 1514 Alain Bouchart, conseiller du Duc François II, encouragé ensuite par la Reine Anne de Bretagne; l'*Histoire de Bretagne* que fit paraître en 1582 le célèbre Bertrand d'Argentré; l'*Histoire Généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne* que fit paraître en 1619 le P. Du Paz. On y trouve également des mémoires manuscrits renfermant la compilation de titres très anciens, en particulier certains tirés de la Chambre des Comptes à Nantes, le tout venu à Guy Le Borgne de la succession de son père et aussi, comme on l'a vu, de certaines de ses relations familiales ou amicales.

De ce qui reste des écrits de Guy Le Borgne - au total peu de choses - on peut inférer que son style est assez enlevé et agréable à la manière de ce début du XVII^e siècle un peu ferrailant et cliquetant; notons aussi qu'il n'est pas sans rappeler celui de Missirien. Certes la plume s'embrouillamine parfois, ainsi quand il s'agit de protester de l'admiration éprouvée à l'égard du dédicataire de l'*Armorial Breton* - le Président d'Argouges - comparé à un "Astre que le Roi a tiré du premier Ciel de son Etat et de ce glorieux firmament d'où il donne le branle à tous ses Globes inférieurs, pour nous attacher à notre sphère"; mais le trait est plus fin et le comportement bien croqué quand Guy Le Borgne décrit "tous les gentilhommes qui ont eu le bonheur de vous approcher du nombre desquels ayant l'honneur d'être, vous trouverez bon que je n'ose glisser dans la foule."

Après la mort de Guy Le Borgne, une seconde édition de son *Armorial Breton* fut donnée en 1681 ; mais les exemplaires conservés démontrent qu'il s'agit de ceux de la première et seule édition dont on s'est contenté de changer le titre pour en élargir l'audience.

Une rapide enquête menée auprès des différentes bibliothèques bretonnes nous a permis, grâce à l'amabilité de Mmes et MM. les Bibliothécaires, de repérer quelques exemplaires de l'ouvrage de Guy Le Borgne : cinq dans l'édition de 1667 (Bibliothèques municipales de Rennes, Quimper, Saint-Brieuc, Brest, et Bibliothèque Bretonne de l'abbaye de Landevennec) et cinq dans l'édition de 1681 (Bibliothèques Municipales de Morlaix, Rennes, Vannes et Nantes {2 exemplaires}). Il en existe sans doute beaucoup d'autres en Bretagne dans des bibliothèques non ouvertes au public ⁶ et hors Bretagne ⁷. Les ex-libris nous renseignent sur les possesseurs de l'*Armorial Breton* : membres de la noblesse parlementaire, de l'aristocratie rurale, du clergé, mais aussi gens plus modestes ainsi Pierre Macé, vitrier, pour qui l'ouvrage de Guy Le Borgne était un précieux outil de travail ⁸.

* * *

Il faut conclure : serait-ce dire qu'il faut distribuer des points, dire d'entre Yves Arrel et Guy Le Borgne lequel mérite le titre d'historien ou d'écrivain, juger de leurs mérites respectifs et aussi de leurs lacunes ?

L'un et l'autre se sont fort complètement documentés. Cependant le premier demeure un rhétoricien que n'effleure pas (ou que peu) le sens critique ; le second est plus historien, mais dans la brouille, celle des notices héraldiques : son projet ne peut pas être jugé à l'aune des études historiques.

Leur style est celui de leur époque respective : ferrailant et cliquetant chez Yves Arrel avec cet humour et ce laissez-aller qui caractérisent les époques troublées ; plus précieux et plus construit, celui de Guy Le Borgne qui, sans nul doute, se pique de belles-lettres.

6 - Aux archives du château de Vaumesnil en Saint-Potan se conservait à la fin du siècle dernier un exemplaire de l'*Armorial Breton* de Guy Le Borgne "dont les marges ont été couvertes d'annotations serrées avec addition de nombreuses pages intercalaires" (Vie Du Breil de Pontbriand, 1894).

7 - Un exemplaire de chacune des deux éditions (1667 et 1687) de l'*Armorial Breton* à la Bibliothèque Nationale à Paris.

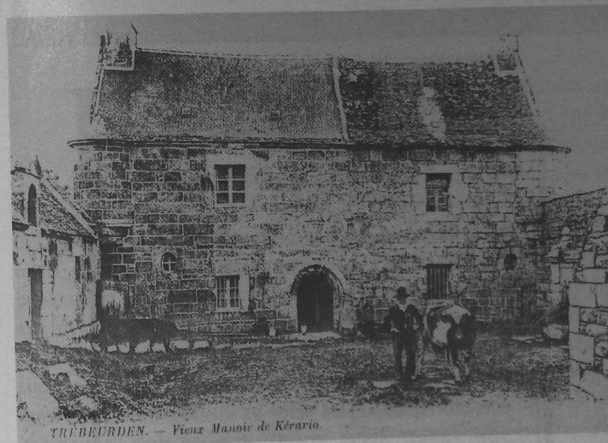
8 - Cet ex-libris daté 1779 figure sur l'exemplaire de l'*Armorial Breton* conservé à la Bibliothèque Municipale de Morlaix. Les vitriers étaient souvent requis sous l'Ancien Régime en qualité d'experts dans les conflits de prééminences d'église pour identifier les armoiries figurant dans les vitraux.

Abréviations : - B.S.A.F. : Bulletin de la Société Archéologique du Finistère
- A.D.I.V. : Archives Départementales d'Ille et Vilaine.

Tous deux sont des bretons bretonnants et ne le dissimulent nullement ; mais ce sont aussi des lettrés qui connaissent le latin, la langue du droit commun et du droit civil.

Leur plus grand titre de gloire c'est, rétrospectivement, de compter parmi les premiers à s'intéresser à l'histoire de Bretagne après les chroniqueurs tels Le Baud, Bouchart et D'Argentré. Ce sont des fondateurs, et quand bien même ils ont été rapidement rattrapés et dépassés par d'autres, ces derniers sont leurs disciples. Leur qualité de Trégorois ne peut que légitimement donner à se réjouir de leur talent ceux qui aujourd'hui continuent d'aimer le Trégor.

André Yves Bourgès



TRÉBEURDEN. — Vieux Manoir de Kérario.



Trébeurden : état du manoir de Kerariou en 1991

**NOVA SEDA QUINTAVO
ANTIQUA**

L'AN 1613 GILLES LE BORGNE, ESCUYER, SIEUR
DU GOAZUEN A FAICT PARFAIRE CE CORPS
D'HOSTEL QU'AUOIT FAICT COMANÇER
OLIVIER SCLICZON, ESCUYER S^r DE
KAERAZYOU SON QUINTAYEUL MATERNEL,
LEQUEL EUST CESTE TERRE DE GEFFROY
SCLICZON, CHEVALLIER SEIG^r DE KAERFAULT
SON FRERE AISNE POUR SA PART DES
SUCCESIONS D'OLLIVIER SCLICZON
CHEVALLIER ET DE D. JEANNE DU TERTRE
LEUR PERE ET MERE L'AN 1421.

INSCRIPTION GRAVÉE SUR UNE PLAQUE DE SCHISTE ARDOISIER AU-DESSUS DE LA CHEMINÉE DE LA
CUISINE DU MANOIR DE KERARIO, EN TRÉBEURDEN (COTES D'ARMOR).

7.

Edmond Rébillé

**LE DIABLE EN TREGOR
ET HAUTE CORNOUAILLE**

(34 rencontres diaboliques)

En cette fin de XX^{ème} siècle où le scepticisme est devenu la philosophie, parfois inconsciente, de la plupart de nos concitoyens, le nombre de gens qui croient encore en Dieu excède sans doute celui de ceux qui croient au Diable. Même s'il est aujourd'hui quelque peu délaissé et moqué, alors qu'il fut jadis florissant et redouté, nous nous garderons bien d'assurer la promotion de l'inquiétant personnage. Notre entreprise est désintéressée ; nous n'avons signé aucun pacte, aucun contrat avec le Malin ou son brain-trust. Cependant nous le rencontrons si fréquemment dans nos visites de sites et monuments, de même que dans nos lectures bretonnes, que nous croyons devoir dresser, avant qu'il ne disparaisse de la mémoire populaire et de la tradition orale, un itinéraire du Diable en Trégor et Haute-Cornouaille. Celui-ci ne comportera pas moins de 34 étapes. Or nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Nous partirons de Magoar, humble commune du canton de Bourbriac, et effectuerons notre circuit en sens inverse des aiguilles d'une montre, afin de contrarier le mouvement de l'horloge de l'Ankou que recèle justement cette église de Magoar.

1 - Magoar.

Un Diable agenouillé et arc-bouté soutenait jadis de ses deux bras les fonts baptismaux. Sa pierre friable, qui ressemble au tuffeau utilisé en 1717 par Guillaume Guérin, de Brélévenez, pour son Saint Sépulcre de Saint-Gilles Pligeaux, n'a pas résisté au poids des ans et peut-être à quelques sournoises agressions. Aujourd'hui la tête cornue du pauvre Diable repose sur une console d'où elle contemple d'un œil éteint la déchéance de son propre corps décapité



Magoar : Tout ce qui reste du Diable en tuffeau qui soutenait le bénitier

2 - Chatelaudren.

Sous le porche de la chapelle Notre-Dame du Tertre, au-dessus de la Vierge, est sculptée une femme qui accouche sous le regard goguenard du Diable. Sur les célèbres fresques du chœur, deuxième registre nord, deux scènes représentent Jésus tenté par le Démon, une autre le Démon chassé par Jésus.

3 - Lanleff.

Au bord de la fontaine-lavoir on verra (à moins que quelque mauvais plaisant ne l'ait déplacée) une pierre comportant 14 trous. Ce sont les marques des pièces que le diable avait données à une femme qui lui avait vendu son enfant. Ces pièces étaient si brûlantes que la mère indigne les laissa tomber.

4 - Tréguier.

Anatole Le Braz affirme que les Trégorois déclarent : "Le Diable est un honnête homme. Il ne demande rien pour rien." C'est donc qu'ils le connaissent bien. A nous d'en chercher les manifestations jusqu'ici cachées.

5 - Plouguiel.

Entre la Roche Jaune de Plouguiel et Plougrescant, une baie profonde est nommée la baie d'Enfer. Sauf erreur, les références diaboliques sont rares en Trégor maritime. Le Diable fut bien plus redouté

des paysans de l'Argoat que des marins de l'Armor. Cependant, à Port Blanc, Augustin Hamon baptisa sa villa *Ty an Diaoul*, la Maison du Diable.

6 - Perros-Guirec.

A Ploumanach, entre la pointe du Squewel et le massif de Pors Rolland, un entassement ruiniforme de rochers fantastiques est nommé "Château du Diable".

7 - Trézény.

Selon Le Braz, la mère du Diable est venue à Trézény. Peut-être le Malin l'accompagnait-il. Les touristes qui se livreront à des investigations sont priés de nous en communiquer les résultats.

8 - Tonquédec.

Entre la chapelle et la fontaine de Kerivoalen, dans la lande Parc Izellan, sur la pente du "Coteau de la Vierge", se voit une pierre à deux bassins dite le *Lit de la Vierge* (Gwele ar Werc'hès), sur laquelle on peut observer les traces de son corps et aussi l'empreinte des griffes des pieds du Diable qui avait voulu la violenter pendant qu'elle dormait...

9 - Pluzunet.

A cent mètres du village de Saint-Idunet et de sa roche dite Lit du Saint, une pierre porte l'empreinte des pieds du cheval du Diable et de son bâton. C'est que le Diable, qui avait vainement poussé Idunet à offenser Dieu, se mit en grande colère avant de se décider à se retirer.

10 - Plouzélambre.

L'église mérite une visite pour y saluer, sur l'autel de droite, et Saint Michel et le Diable qu'il terrasse. Il faut croire que l'opération n'en est qu'à son début, car le visage du Diable polychrome demeure narquois, presque joyeux.



Plouzélambre : Est-ce l'air de la mer toute proche qui réjouit ainsi ce bon petit diable ?

11 - Plouaret.

Pas de trace apparente du Diable. Le moins qu'on puisse faire est d'aller saluer le buste de Luzel, imprésario du Diable au XIX^{ème} siècle. Dans plusieurs de ses *Contes de Bretagne* l'action se déroule à Plouaret. Ainsi dans *Les trois poils du Diable*, *Fleur d'Épine*, *La Princesse étoile* où interviennent pas moins de douze Diables.

12 - Lanvellec.

A défaut de vestige diabolique, évoquons à nouveau Luzel qui y situe "Le Fils du Diable" de ses *Légendes chrétiennes*. L'enfer y est deux fois décrit.

13 - Trémel.

Ici nous ferons appel au conteur contemporain Yann Poëns, qui affirme qu'à Trémel un coq vient se poser sur la tête de tout pendu, et que ce coq est le Diable. L'ennui est qu'on peut attendre longtemps qu'un Trémelois se pendre.

14 - Plouégat - Moysan.

Dans ses légendes chrétiennes Luzel parle du passage dans la commune du Diable et de son fils.

15 - Plouigneau.

Du manoir de Bourouguel part un souterrain qui communique avec l'enfer. Un chien qui y pénétra en revint tout brûlé.

16 - Plougouven.

Le superbe calvaire présente un très expressionniste Diable de la tentation. Il sourit plus qu'il ne ricane, découvrant des dents qui nécessiteraient des soins. Des rides en forme de V de la Victoire labourent d'autant plus profondément son front qu'il le plisse en écarquillant des yeux globuleux. Cinq appendices volumineux prennent naissance sur ce visage rondouillard : un nez épaté, deux oreilles asymétriques perpendiculaires aux tempes, deux cornes courtes mais épaisses. Il est évident que ce Diable pose pour les photographes.

17 - Lohuec.

Tout visiteur passant par Lohuec se doit de demander où se trouve le champ du Trou du diable ou du Trou Noir (park ar Poul-du). Les sauvages y ont en effet caché de l'or. En 1800 des paysans tentèrent de déterrer la barrique, luisante d'or, qui recèle les pièces d'or. Mais quelqu'un parla. La barrique s'enfonça et roula sous terre jusqu'à une source du pré voisin (à notre sens ce ne peut être que la source de l'Aulne à Pen Naon).

18 - La Chapelle Neuve.

Dans le souterrain ouvert sous l'autel de l'église, on pourra rencontrer le Diable qui vient régulièrement demander des comptes au Docteur de Koathalek. Ce personnage avait pactisé avec le Diable afin de devenir magicien. Mais il tarda trop à se reconstituer après s'être transformé en chair à pâté et ne put regagner le monde des vivants.

19 - Louargat.

La commune joue le rôle important dans les aventures du Diable. La stèle gauloise hémisphérique du village de Saint-Michel fut lancée par Saint Hervé sur le Diable depuis le sommet du Menez Bré. Aveugle, Hervé manqua sa cible.

20 - Tréglamus.

Sur les pentes du Menez Bré, côté Louargat, on évoquera le souvenir des Diablotins (vraisemblablement les enfants du Diable) qui se pressaient sur le chemin lorsque le bon abbé Tadig Coz (le vieux petit prêtre) le gravissait pieds nus pour aller dire dans la chapelle trente messes d'exorcisme, dont la dernière à l'envers. Pour se débarrasser des Diablotins trop curieux, il leur offrait une graine de lin génératrice de violentes coliques. (Si nous citons cette chapelle en Tréglamus c'est parce que de nos jours le recteur de Tréglamus en détient la clef et y dit la messe).

21 - Plouisy.

Au-dessus du mur extérieur de l'église, deux Diables, main dans la bouche, se résignent au rôle de gargouilles.

22 - Grâces.

Sur une sablière de l'église, le Diable mène en enfer, à bord d'une brouette, deux moines coupables d'ivrognerie et de l'assassinat de leur supérieur.

23 - Gurunhuel.

Sur le calvaire, le Diable, déguisé en dinosaure à écailles et vertèbres protubérantes, prend possession de l'âme vile qui sort, sous la forme d'un enfant, de la bouche du mauvais larron.



Gurunhuel. Le calvaire : le Diable, déguisé en animal préhistorique, arrache l'âme du mauvais larron.

24 - Bulat - Pestivien.

Selon le clergé, l'animal étrange, représenté à deux reprises qui kidnappe un bébé sur le mur de la secrétairerie de l'église, serait le Diable. Cet animal personnifierait ici le Mal s'attaquant au Bien, symbolisé par un enfant. Sous la chaire, comme dans nombre d'églises, figure une belle tête de Diable.

25 - Carnoët.

Près du village de Quénécan, le *Toul Bon Ru* qui passa pour être un puits de mine creusé par les Bonnets rouges (forçats) lors des travaux d'extension des mines de Poullaouën, est en réalité une des entrées de l'enfer (la porte de fer a disparu). C'est également à Carnoët que le romancier Paul Beauvils situe l'action du *Domanier de Toul an Diaoul*. Sauf erreur il semble que l'écrivain Taldir-Jaffrennou, enfant du pays, n'ait pas disserté à propos du Diable.

26 - Duault.

Le puits du village du Château communique avec l'enfer. Claude Scanff qui en revint avec l'accord du Diable déclara que "l'enfer n'est peuplé que de gens à plume : notaires, avocats, professeurs, curés, médecins."

27 - Lescouët - Gouarec.

On s'efforcera de découvrir le menhir baptisé "Quenouille du Diable" que certains auteurs situent sur la commune contiguë, Silfiac, en Morbihan.

28 - Gouarec.

Une certaine Sazic Divennès, le jour de la Toussaint, accepta le rendez-vous donné par un Seigneur qui la hissa sur son cheval. Ce personnage avait des cornes, des cheveux ardents et émettait des lueurs. Sazic lui apporta un hostie consacrée avec laquelle il espérait attirer Jésus-Christ. Mais Sainte-Philomène arrêta le cheval. Du haut de Castel Cran, le Diable précipita Sazic sur les rochers où elle s'écrasa.

Dans les environs de Gouarec, une grotte, non encore identifiée, renferme, attaché par une chaîne de fer, l'*Agrippa*, le livre du Diable.

29 - Saint-Nicolas du Pelem..

A l'auberge du Kreisker, la cheminée de la salle de restaurant est supportée par deux sympathiques Diables de taille humaine.

30 - Kergrist-Moëlou.

Le calvaire, très abîmé par les Révolutionnaires, montre la gueule de l'enfer d'où tentent de s'échapper cinq personnages nus. Le Diable grimaçant accroche un double croc à la cuisse de la première femme du groupe.

31 - Saint-Servais. Gorges de Corong.

Le mur d'enclos de la forêt de Porthuault, dont on dit qu'il est l'œuvre des Ducs de Bretagne qui chassaient là ces animaux sauvages, a en réalité été bâti en une nuit par la mère du Diable. Nous pensons que le Diable a dû l'aider.

32 - Saint-Servais. Trégonval.

On s'efforcera de découvrir dans quelle maison du village le Diable, qui s'était présenté comme un promeneur, a joué aux cartes avec les paysans du cru. Il gagna toutes les parties jusqu'au moment où ses partenaires constatèrent qu'il avait les jambes velues et des pieds fourchus. Ils le chassèrent alors sans ménagement.

33 - Saint-Servais.

Une sablière de l'église montrera une dernière fois à nos touristes, entre deux nudités, le visage cornu et ricaneur du Diable.

34 - Saint-Servais. Chapelle de Burthulet.

C'est sur cette colline éventée, à peine protégée par quelques pins, que le Diable, pourtant caché sous une fougère, est mort de froid. Auparavant, il avait joué aux boules avec les énormes rochers granitiques des champs.

Ainsi s'achève notre itinéraire du Diable en Trégor et Haute-Cornouaille. Le plus étonnant est que si on le trace sur la carte il affecte la forme du visage de ce Diable, vu de



Saint - Nicolas : "Dans une salle de restaurant on entend, des vertes et des pas mûres."

profil, levant le menton vers l'ouest. Sa corne se situe en Perros-Guirec, son nez à Plouzélambre, son œil à Pluzunet, son menton en galoche entre Plouigneau et Plougouven. A raison de huit étapes quotidiennes cet itinéraire nécessitera quatre jours d'investigations. Du fait de l'absence d'hôtels dans plusieurs localités, on descendra en gîtes ruraux. Le camping n'est pas conseillé, le Diable aimant à se manifester nuitamment.

Edmond Rébillé.



Burthulet : la chapelle. Le diable y est mort de froid.

8.

Hervé Le Goff

AU HASARD DES LIASSES D'ARCHIVES

André Gide était bien injuste quand il lançait un peu à l'étourdie son fameux cri du cœur : "Familles, je vous hais !". Bénies soient au contraire pour l'historien les familles, conservatoires de cette mémoire à usage domestique qui préserve parfois celle de notre collectivité humaine toute entière, précieux à l'heure où l'histoire des mentalités prend le pas sur celle des rois et des princes ; les unes - les moins favorisées par les sœurs d'Apollon - filons de la tradition orale ; les autres - plus privilégiées par la culture et le plus souvent aussi par la fortune - gardiennes des textes saints.

C'est à la découverte de ces dernières que je vous convie à me suivre. Les plus audacieux pourront tenter de les approcher seuls : ils les trouveront, par exemple, rangées dans les 578 cartons de la série 2 E des archives des Côtes d'Armor. Leur exploration en sera fructueuse, et les rencontres inattendues : journaux personnels, livres de comptes, prescriptions médicales, chroniques d'aventures diverses, livres de raison pieusement transmis d'âge en âge, généalogies laborieusement étagées, maintes fois paufinées à l'occasion des

Réformations si menaçantes pour les titres et les blasons mal accrochés ; parfois au pied d'un parchemin amicalement signé par LOUIS, un sceau royal monstrueux, dieu larre de la demeure familiale, délicatement protégé par une fine gaze de tulle ; brevets d'officiers ; lettres de change coincées entre d'épaisses procédures reliées en veau pour pérenniser l'annonce d'un droit enfin reconnu sur quelques sillons de terre ou trois livres de rentes après un procès de dix ans ; armoires fraîchement peintes ; essais d'écriture, à la calligraphie vaniteuse qui trahit l'impatience devant une émancipation ou une promotion sociale qui tarde ; missives insupportables, miraculeusement sauvegardées, qui proclament à qui veut bien les lire que l'ancêtre était une femme de mœurs légères qu'un conseil de famille avait dû enfermer chez les religieuses de Montbareil à Guingamp. Car cette série 2E est Corne d'abondance et boîte de Pandore à la fois !

Mais les documents les plus humainement riches de cette série, les plus immédiatement exploitables aussi, et pourtant les moins exploités, restent les liasses de correspondance, parfois saisies encore par des rubans et des faveurs à peine déteints que les Grâces avaient sans doute destinés à d'autres usages moins bureaucratiques. A condition d'oser les lire toutes, patiemment, elles livrent des trésors : de l'anodine formule finale, "Ton amy a birviquen" (ton ami pour toujours), adressée (en 1588.) à Pierre de Kermel par Jean d'Acigné, lui-même, sieur de Grandbois et bientôt de la Roche-Jagu, (preuve d'une maîtrise, même relative, du breton écrit par un Grand, détail peut-être, mais riche de sens) aux passionnantes chroniques épistolaires sur la tenue des Etats de Bretagne à Rennes en janvier 1789 par Raison du Cleuziou (2E367) où à propos de l'affaire de Pontcallec (2E368) en passant par les lettres autographes de personnalités diverses : Dom Lobineau (2E353), Villier de l'Ile Adam (2E510) ou Mercœur (2E79)... Les informations à y collecter sont nombreuses : sur le Jansénisme (2E553), l'attaque anglaise de 1755 contre nos côtes (2E460), ou contre la Guadeloupe (2E399), sur la

Ligue, les congrégations, les faits divers... La correspondance des du Liscoët et de leurs alliés Bahuno, Le Borgne, Coatnevenoy occupe 17 gros cartons, celle des Kergariou, quatre ou cinq. Au hasard de mes propres recherches, je vous livre quelques unes de ces lettres qui méritent plus que l'anonymat dans lequel la poussière et l'obscurité les confinent depuis tant d'années.

L'intimité ou la complicité familiale, dans leur version épistolaire, ne sont pas sans intérêt pour la connaissance de toutes les strates culturelles explicatives de bien des comportements et pourtant si délicates à préciser. Dans le dernier numéro de *Trégor Mémoire Vivante*, André-Yves Bourgès souhaitait fort judicieusement que l'on procède à "une enquête renouvelée sur l'humanisme en Bretagne" (p. 49). Voici déjà une lettre à verser au dossier, celle qu'écrivit en janvier 1567, à un de ses cadets, Pierre de Kaermel (Kermel), fils aîné de Gilles, sieur de Kermezen, gentilhomme modérément fortuné de Pommerit-Jaudy. L'expéditeur, âgé alors d'une vingtaine d'années, est cloué au lit : un malencontreux accident lui a brisé la jambe, l'empêchant d'accompagner son frère à Paris où ils suivent tous deux des études de droit. Il lui écrit pour échanger les nouvelles et lui réclamer des livres de classe qui lui manquent beaucoup.

"Monsieur et frère,

Jé esté fort joyeux d'avvoir eu de voz lettres tout ainsin que j'eusse esté marry si vous ne m'eussiés rien escrit. Vous m'escrivés que je vous escuse de ce que m'estiés venu voir à Quoitconyen en mon desastre. Je vous assure que j'eusse conceu quelque mauvaise opinion de vous, n'estoit que je scavoys bien que ne voudriés jamais faire chose qui denigrast tant soit peu de notre amitié, non seulement pour estre de tout temps condisciples mays pour estre freres plus chers l'ugn à l'aultre que Castor et son Pollux et aussy, affin que je mesle le latin avecq le françoys : tu mihi simplicibus frater dilectus ab annis et pretextata sultus amicitia.

Aussy, à ce que vous me mandés que je vous escrive de mes nouvelles, elles ont esté et sont, Dieu mercy, fort pitoyables par ce qu'il a fallu de recheff rompre ma jambe, laquelle estoit rompue en sept endroits, toutesfoys j'ay tousjours mis ma fiance en Dieu, lequel par sa Sainte Grace, changera mon lit d'infirmité en ugn lit de santé.

Si j'eusse peu cheminer quant vous allastes à Paris, j'eusse esté allé quant et vous et ne vous eusse jamays laissé etiam si peregrasses omnen orbem, car, affin que j'accomode a ce propos ce que Martial en dit Tu facis in terra quod non est alter Iberia dulcior, et vero dignus amore magis Terum ego vel sicci gettula mapalia peni Et possem scthicas hospes amare rasas Si tibi mens eadem, si nostri mutus cura est In quocunque loco Roma duobus erit.

Nous ne scavons rien de nouveau en ce pays fors que mada-mo(is)elle de la Rochejagu est morte, que nous regrettons fort, et monsieur de Trogriffon tué, ce que je vous écris affin aussi que de votre costé vous m'escripvés dé nouvelles de ce pays là, ce que je désire le plus du monde et ne scauriés faire plus grand plaisir. Escrivés moy doncques s'il vous plaict de l'estat auquel est l'Université maintenant et de nos maistres Hotman, Helias, Blondeau et de noz regens. Escrivés moy aussy si Lastic est encore en l'Université et le serviteur breton : vous entendés le demeurant de mé freres ; encore, s'il vous plet prendre l'ennuy, beaucoup d'autres choses et m'obligeres à vous encore davantage.

En esperance de quoy, apres mes humbles recommandations presentées à voz bonnes graces et à celles de messieurs de Kergo(...) à monsieur de Ploelech, de Kerduel', de Saint George, de Melon et de voz compaignons les enffantz de Me Guill(aum)e Gillet, je pri-ray le Seigneur vous avoir es Siennes.

Escrit en mon lit à Kermesen le X^{ime} jour de janvier an 1567.

Votre très affectionné frere et amy.

Pierre de Kaermel.

1 - Sans doute un des enfants de Louis Hingant, sieur de Kerduel.

de l'estat auquel est l'Université maintenant...
Je vous prie de m'envoyer...
Pierre de Kaermel

Faictes mes recommandations à F. au Plovilliou.

(P.S) Je vous supplie m'envoyer mes livres de classe quy si sont bien gardés par les enffentz de Me Guillaume Gillet et ugne petite orrason en grec de Providentia. Vous dirés s'il vous plaict aussy ausdits enffantz qu'il me fault avoir mon luth et mon livre ou ugn aultre car je ne veux pas de l'argent. Je ne l'avoye pas achepté pour le vendre.

Je vous supplie aussy bien fort m'achepter et m'envoyer le plustost que pourrés ugn livre Tibulle Catulle Properce comentéz, vous assurant que je mettray peine de le reconnoistre le bien et honneur que m'aurés fait.

Mon pere, par son acoustumée bonté, ne vous oubliera ny moy aussy je... vous voir". (A.C.d'A., 2E 430).

Lettre précieuse ! Elle témoigne de l'irruption de l'humanisme dans nos campagnes bretonnes, ni plus tardivement ni moins intensément sans doute que dans bien d'autres provinces françaises qui bénéficiaient seulement de ces chambres d'écho (auteurs en renom, imprimeurs, universités) qui font plus de bruit dans l'histoire ; au moins elle nous renseigne sur la présence d'une colonie d'écoliers trégorois dans le Paris bouillonnant de 1567 qui connaissaient le latin et le grec, jouait du luth, lisait Tibulle et Catulle. Peut-être même établit-elle le rapport entre Humanisme et réforme maintes fois suspecté mais si difficile à discerner dans le "vulgus militum" de la culture, si du moins le Hotman dont il est fait mention - et comme la réponse du frère semble bien confirmer - est bien François Hotman, jurisconsulte, professeur de droit et huguenot influent.

A ras de terre et à fleur d'homme, les grands problèmes de l'Histoire ne trouvent pas de solution aussi tranchée que le recul du temps pourrait le laisser croire.

Voici une lettre d'un Kergariou adressée de Paris à un oncle Duparc en avril 1789 ; elle prouve que la noblesse bretonne qui

refusait alors - et refusera - de déléguer aux Etats-Généraux espérant ainsi bloquer le processus de réforme engagé, n'était pas tout entière, aveugle ou bornée. Certains de ses membres pouvaient même faire preuve d'une lucidité prophétique, comme on peut en juger :

"Mon cher oncle,

J'ai reçu, il y déjà quelques jours le billet par lequel vous me priez de vous acheter des graines. Le ceranium et l'héliotrope sont trop rares pour que je puisse vous en envoyer 4 onces : les marchands se sont tous refusés à nous en donner cette quantité. Je vous enverrai cette semaine ce que j'en pourrai recueillir.

On est ici dans la dernière inquiétude de ce qui se passe en Bretagne, on désire vivement que la noblesse et le Clergé ne mettent point d'obstacles à la convocation prochaine des états généraux, et que les trois ordres terminent enfin à l'amiable le grand procès qui les divise depuis si longtemps. Je crois que le gentilhomme qui ferait adopter à ses confrères un plan de pacification et qui parviendrait à réunir les esprits s'acquerrait une gloire immortelle. Placé dans la capitale, assez bien instruit de ce qui se passe dans les provinces, et à portée par conséquent de connaître l'opinion publique, je vois que la noblesse bretonne se rendrait odieuse si elle s'obstinait davantage à ne céder aucun de ses privilèges. Quand le principe, qu'aucune autorité n'a le droit d'y déroger, serait aussi vrai qu'il est douteux, la noblesse bretonne courrait (le) risque de se les voir arracher par la force ; un corps peu nombreux ne peut lutter longtemps avec succès contre tout un peuple, surtout quand ce peuple paraît fondé dans plusieurs de ses réclamations et joint au pouvoir physique qui résulte de la multitude, l'ascendant peut-être plus redoutable encore de l'opinion publique en sa faveur. Il n'y a ici presque personne qui ne regarde comme raisonnable la demande d'une répartition plus convenable des subsides. On ne voit dans l'argument tiré du maintien de la constitution que le désir de conserver d'anciens abus, et l'intérêt particulier qui se couvre du prétexte spécieux de l'utilité générale, jamais nous ne parviendrons à persuader à la France que la presque totalité d'une province s'élève avec fureur contre un état

de choses qui lui procurerait de solides avantages, une insurrection aussi unanime annonce visiblement des injustices à réformer, des vices à corriger. J'avoue qu'il est dur de perdre des prérogatives dont une possession presque immémoriale semblait assurer la perpétuité, mais devrions-nous le regretter dans une conjoncture où nous acquérons en échange des droits plus chers et des privilèges plus précieux. A un gouvernement arbitraire et sans principes va succéder une administration sage et juste. A l'abri des entreprises du fisc, et des coups d'autorité, le citoyen digne alors de ce nom coulera des jours tranquilles sous l'empire de la loi. L'économie en retranchant toute dépense superflue allègera de jour en jour les charges publiques ; la liberté légitime de la presse, le choc des opinions qui se heurteront dans les assemblées nationales feront jaillir de tous côtés la lumière : le zèle dénoncera les abus, la prudence partout au secours de l'humanité, et les Français riches, heureux et libres parviendront au plus haut degré de civilisation qu'aucun peuple ait jamais atteint. Ce n'est pas là un tableau d'imagination, c'est la peinture fidèle et le présage certain de la révolution qui va s'effectuer. Combien de peuples ont acheté par de longues guerres et par des flots de sang de moindres avantages, et nous balancerions à céder, pour en jouir, quelques prétentions féodales ! Oui, j'ose le dire, et vous en tomberez sûrement d'accord, celui qui chercherait à éloigner pour jamais, à retarder même un changement si désirable se rendrait coupable du crime irrémissible de lèse patrie.

Voilà, mon cher oncle, la façon de penser du public dont la saine et majeure..." (2E.291)

La fin de la lettre s'est égarée. Elle nous prive du plaisir de connaître à coup sûr l'identité de ce prophète. A quoi se réduirait l'Histoire si les clairvoyants prenaient le pouvoir !...

L'exploration des couches épistolaires permet de remonter à la surface de nombreux faits divers le plus souvent oubliés : la condamnation à mort des sieurs du Cozquero et de Cozcaradec "accusés d'avoir voulu et attenté de commettre adultère avec la femme de Guillaume du Largez soubz la halle de guingamp", en 1530, par exemple (2E261) ; ou bien encore la nouvelle du passage

dans la région du général de La Fayette ou celle de la capture d'un corsaire anglais par de Kergadiou, Gouverneur de Lannion, en 1779 :

" Au Bois de la Roche, le 10 fr (février) 1779.

"Comme vous ne me parlez pas, mon cher Kermel, dans la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, de la santé de ma cousine, permettez qu'aujourd'hui je vous en demande des nouvelles et de celle de ma nièce, de mon neveu, et de Monsieur le marquis de Coettrieux. Je désire que vos santés à tous soient bonnes. Les remèdes que ma cousine fait à Paris réussiront-ils et si elle y a trouvé du soulagement, et opéreront-ils une guérison parfaite ? Je le souhaite de tout mon cœur. Nous avons été ces jours passés à Lanascoul, nous y avons trouvé ma belle fille dans un triste état, quoique mieux depuis quelques jours qu'elle fait des remèdes d'un aide-chirurgien du Régiment de Chartres. Elle dort et mange un peu, ce qu'elle ne faisait plus. Il promet de la guérir. Je le désire plus que je ne l'espère.

Je vous serais très obligé mon cher de demander à Monsieur le marquis de Coettrieux s'il voudrait me faire le plaisir de vendre ce petit convenant dont je vous ai parlé, dont il y a un petit champ au milieu des terres de ma métairie ; je lui serais très obligé de se prêter à cela. Madame de Liscoët et mes filles me chargent de vous dire mille choses. Nos respects à vos dames et à Monsieur le marquis de Coettrieux. Nous embrassons mon neveu.

On dit que Monsieur de La Fayette et deux seigneurs bostoniens passèrent lundy dans la nuit venant de Brest pour Paris. Vous saurez cela. Nous avons eu une frégate de prise nommée l'Oiseau, commandée par Monsieur de Tarade, à une lieue de Paimpol, il y a eu dimanche huit jours. Notre frégate est de 26 canons ; contre une de 40 la partie n'était pas égale. Le combat n'a pas été long ayant été dématé (sic). Kergariou, gouverneur de Lannion, a pris le corsaire des Dames de Londres, de 22 canons et de 160 hommes d'équipage. Voilà toutes nos nouvelles. Madame de la Boissière commence à se rétablir de sa couche : elle a été bien étrillée (resic). Portez-vous bien, mon cher Kermel, et conservez-moi une part dans votre amitié ; vous la devez à votre ami,

Liscoët"

La Fayette coincé entre la vente d'un convenue et les couches douloureuses de Mme de la Boissière, voilà bien l'esprit des correspondances à batons rompus que l'on peut saisir dans cette série 2 E, sous condition d'un peu de patience, et de ne pas reculer devant des monceaux d'inepties ou de verbiages sans intérêt qui ne rendent que plus stimulante la recherche de la pièce rare, tendre ou curieuse qui récompense le chercheur obstiné. C'est à ce prix que vous pourrez lire cette version XVIII^{ème} de la malle sanglante (2 E 78), l'élégante leçon de méthode historique faite par dom Lobineau à un Kergariou trop empressé de voir son nom passer à la postérité (2 E 353)... J'ai même déniché une longue correspondance dans laquelle un jeune lieutenant raconte sans détours, et dans le détail, à l'un de ses amis trégorois, les exploits amoureux qui l'occupent, à l'entendre, jour et nuit dans sa ville de garnison. Mais comprenez, cher lecteur, qu'étant donné la nature du sujet, je ne puisse ici vous en livrer la teneur, ni même vous en communiquer la référence, cette revue n'étant pas réservée aux spéléologues de la passion.

Hervé Le Goff

Le courrier des fureteurs

Cette rubrique s'adresse aux lecteurs, chercheurs ou seulement curieux qui désirent faire connaître leur avis ou leur opinion, partager leurs trouvailles, ou poser leurs questions relativement à l'histoire, grande ou petite, du Trégor.

Toute correspondance à ce sujet doit être adressée à la rédaction de la revue (H. Le Goff, rue du Moulin, 22290 Lanvollon).

* L'“ITINÉRAIRE TEMPLIER DU TRÉGOR” EST UN FAUX.

“Un article publié par votre revue sur l'itinéraire templier du Trégor a attiré mon attention et il me semble qu'il est nécessaire de mettre les choses au point avant que de doute en doute la chose devienne une certitude. J'ai déjà vu ce document cité dans une thèse (avec scepticisme, mais quand même !), et, même si c'est de la part de l'auteur le souci de n'éviter aucun document, fût-il suspect, il est temps de mettre fin à la plaisanterie...”

Lettre de Gwenaël Le Duc

“Je suis très heureux d'avoir revu cet itinéraire, que j'avais pu voir chez un ami, il y a plusieurs années, mais dont je n'avais pas pu prendre copie.

Sans doute l'original, et pour cause, nous fait-il défaut, car si beaucoup de photocopies en circulent, l'heureux possesseur du document ne s'est pas manifesté - et pourtant, un itinéraire de templiers, avec ou sans trésor, c'est encore un créneau porteur dans l'édition, et un bon placement financier.

M. Yves Briand conserve un doute de principe faute d'avoir vu l'original, M. Bourgès croit à une forgerie du XVII^{ème}, mais en ce qui me concerne, je n'ai pas de doute : il s'agit d'un faux, sans doute récent, qui a été fait sur papier (papier non couché), à plat, ce que montrent les lignes trop droites : les auteurs ont sans doute brûlé un peu les marges, avec une cigarette peut-être, car ce que l'on voit (vaguement) sur la photocopie ne correspond ni à une usure normale du papier ou du parchemin, ni à des trous de vers ou des restes de rongeurs, mais ils ont oublié de plier le papier (en trois, comme c'est l'usage), et de le salir un peu plus.

Comment peut-on croire qu'un semblable document ait traversé les siècles sans avoir jamais été plié ? Tous les documents de cette époque, quand ils ne sont pas de format négligeable, le sont.

L'analyse des noms de lieux ne révèle finalement que deux choses : la plupart des noms mentionnés sont connus, et sont tirés de quelque inventaire, mais ils sont déformés, maltraités à vrai-dire car ce que l'on lit n'est ni du breton, ni du français, ni même du latin correct. Les formes sont aberrantes, plutôt qu'inattendues. On peut en conclure que les auteurs ne savaient pas le breton (puisqu'on ne trouve aucune forme bretonne, ce qui pour un document prétendant remonter au XVI^{ème}, est curieux encore que possible), ni le latin, car *portus spina*, *Cruce spina* au lieu de *spinae* ou *spinarum* sont fort condamnables. *Vile Fons* pour *villa fontis* n'est pas louable. *Abesti* (hybride de *abbas* et de *ti*) est inconnu au bataillon des toponymes, etc !

En ce qui concerne la lettre, il me semble vraisemblable que le ou les auteurs ont eu un modèle, apparemment du XVI^{ème} siècle, écrit en bâtarde livresque, mais qu'ils en ont rajouté et n'ont pas pris garde au fait que les lettres de titre et la minuscule livresque sont deux genres d'écriture, deux systèmes différents et qu'on ne peut pas glaner des formes au hasard sans que cela surprenne et intrigue, comme le ferait de nos jours l'usage de petites capitales parmi des minuscules.

En particulier : la forme du *h*, qui est celle du XII^{ème} siècle, mais se maintient assez tard. Sa forme dans *lehan* est pittoresque. Le *p*, qui n'a pas besoin de "queue" en dessous, sauf dans les titres ou en dernière ligne dans certains manuscrits (livres ou registres), et dont la

deuxième partie est tantôt bien ronde, comme de nos jours, ou anguleuse, comme on s'y attendrait plutôt sur un document ancien. Le *l* initial de *lehan*, alors que l'usage de l'époque eût imposé un *j*, sans compter que le nom aurait été abrégé (*ahn*), qu'on l'eût sans doute dit "apôtre" et non "évangéliste", et sans article. Un *s* tracé tantôt en majuscule (très jolie, très bien), mais à une place anormale deux fois. Tantôt comme une lettre d'imprimerie (*trinitas*, encore un mot qui aurait dû être abrégé), tantôt avec une "queue" comme le *p* ; on ajoute la distinction très artificielle *sf* (*feil*), et surtout l'usage en finale de la forme haute du *s* ; *z* et *v* sont corrects en première ligne (encore que le *z* se recourbe un peu trop pour l'usage), mais *v* au milieu d'un mot (*levangeliste*, où le *t* n'est pas barré), non. Le *g* a une forme trop moderne, avec une boucle(te) de trop. Le *e* est moderne, ainsi que le *t* et le *c* (ordinairement en deux traits), le *r* mieux copié, mais il a une seule forme qui est la forme moderne, le *l* inconstant. L'usage de majuscules aux noms propres est aussi irrégulier qu'étrange.

Le document présente une caractéristique des faux par imitation : les lettres bizarres ou originales du modèle sont copiées avec grand soin, les autres gardent la forme propre au faussaire. On remarque ainsi que le *r*, dont la forme particulière n'a pas été remarquée, est tracé "à la moderne", en deux traits et non en un seul, ce qui lui donne parfois l'aspect d'un *v* dans les documents anciens.

Le faussaire s'est indubitablement donné du mal, mais pas celui d'apprendre la linguistique et la paléographie à fond : apparemment, il y a eu de deux à trois plumes utilisées, (le titre, le corps du texte, le mot *cheviliers*, par ordre de taille décroissante), et une autre pour le dessin, qui ne lui permettaient pas de faire les pleins et les déliés : une plume d'oie ne permet pas cette régularité d'épaisseur sur un tracé sinueux.

Au passage l'on remarque encore un trait propre aux "faux par imitation" : le rythme d'écriture étant ralenti, chaque lettre étant tracée soigneusement et donc séparément, à l'intérieur du même mot l'on trouve des variations dans l'angle que fait le bec de plume avec le papier : la plume tourne dans la main inexpérimentée qui ne trouve pas automatiquement la "position idéale." Autre conséquence, la direction des verticales varie, le seul trait stable étant la boucle inférieure (et superfétatoire) du *s* qui doit être un trait propre à l'écriture

normale de l'auteur, comme l'inclinaison "sénéstrogyre" du tracé (barres verticales inclinées à gauche).

Autrefois, l'acte d'écrire n'était pas aussi simple que de nos jours : il fallait réunir des matériaux relativement coûteux, et l'on prenait son temps, l'on n'écrivait pas sur un coin de table. On soignait son travail (qui ici n'est pas bâclé, reconnaissons-le), et ainsi l'absence de lignes (autrefois tracées à la pointe sèche, laissant des traits indélébiles, que la poussière ou l'usure souligne vite : ici, elles sont invisibles) est frappante : l'auteur s'est servi d'un "patron" qu'il a suivi par transparence. C'est la seule explication possible à la rectitude des lignes. Si un jour l'original est produit, on constatera sans doute que les distances entre les lignes sont basées sur le système métrique.

Quant aux "symboles" (rudimentaires : un cercle pointé sous l'aile de l'aigle, qui n'est point du blason des ordres religieux chevaleresques, un triangle isocèle pointé dans un cercle), ils sont là pour que tout un chacun y trouve ce qu'il y cherche : jusqu'à l'aigle dont la queue évoque une hermine... La croix pattée, signe de reconnaissance jusque parmi les templiers (sic) de notre siècle, posée sur un lec'h, doit bien se retrouver quelque part. Il suffit de constater avec quelle facilité certains retrouvent des croix de templiers dans n'importe quelle croix dont les branches s'évasent un peu...

En tout état de cause, l'on ne trouve rien là-dedans qui puisse remonter aussi haut que les templiers, sauf quelques noms de lieux où ils auraient été possessionnés (ce qui ne veut pas dire qu'il y avait des châteaux, comme le suggère le dessin), et ce que l'on y trouve est sans doute plutôt des possessions de l'ordre de saint Jean-de-Jérusalem, qui n'a pas possédé que des châteaux non plus. Copie d'un document ancien ? Non, au XVII^{ème} siècle, une copie eût été faite dans l'écriture du temps, sans chercher à tricher, du moins pas ainsi, et une copie n'aurait pas eu soin de garder des lignes bien droites, trop droites en plus pour du parchemin, qui se déforme. Copie au XVI^{ème} siècle ? certaines formes sont indubitablement du XX^{ème} siècle, et en plus, les irrégularités du tracé sont bien celles d'un faux par imitation.

Constituer un semblable plan peut être une recherche d'érudit, mais il n'eût pas cherché à vieillir son document de travail, et sans

doute l'aurait-il mieux exécuté... et mieux vieilli.

Comme tout ce qui a été dépensé est de l'encre sur du papier par des gens qui n'y ont pas été plus forcés que moi, ne parlons pas d'escroquerie, mais de farce et prenons-le avec le sourire ! Les auteurs eux-mêmes doivent être surpris de la durée de leur canular. Mais ce n'est quand même pas si mal fait, rendons-leur cette justice. Rendons-leur une autre justice : ce document est bien sulfureux, et l'on ne m'a pas dit grand'chose par écrit, mais oralement, et aussi loin que j'ai pu remonter dans la chaîne de ceux qui ont vu celui qui a vu... celui qui avait une photocopie, il n'a jamais été question (parfois à la surprise de mes informateurs !) de vendre le document. Farceur, soit, escroc, non.

Autant souligner qu'il est hors de question d'accorder le moindre crédit à un document qui d'ailleurs n'apprend rien qui ne nous soit connu par d'autres sources bien plus dignes de foi qu'il ne faudrait pas condamner au même discrédit (là est peut-être le danger, en fait).

Sans avoir vu l'original, je suis certain qu'il ne peut s'agir que d'une fabrication récente. L'on peut bien sûr garder un doute de principe tant que l'original ne sera pas produit, mais ce doute ne m'effleure pas, quoique je ne compte pas sur la production de cet original (que l'auteur pourra bien léguer à quelque bibliothèque). Le papier peut être ancien (il suffit d'emprunter définitivement une page de garde à un vieux bouquin), l'analyse de l'encre prouvera vite la supercherie, il y en a de fameuses, comme la "carte du Viland". En effet, je serais surpris qu'un faussaire se donnât le mal de faire de l'encre à l'ancienne : vu la complexité du procédé, le souci du détail devient une perversité.

A moins...

A moins de traiter l'auteur de faussaire putride, d'escroc visqueux, de répugnant personnage, de falsificateur nauséabond et de vipère lubrique pour le forcer par la fureur à sortir de ses gonds comme de son anonymat et qu'il recueille quand même nos félicitations pour nous avoir finalement si bien distraits ?

Gwenaël Le Duc
PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE HAUTE-BRETAGNE, RENNES.

* A PROPOS DE H.H. DE SAINT-MAUR. [lettre de Claude Forrer]

“Dans l'article de Mme Hoëlle de Briançon *, paru dans le N° 2 de *Trégor, Mémoire vivante* (courrier des fureteurs) concernant la vie de Hilarion Henri Hingant de Saint-Maur il est écrit :

“ Il fut d'abord officier, capitaine au régiment de Penthievre. En 1782 - 83, il participe à la guerre d'Indépendance américaine en détachement sur le navire “la BRETAGNE”, avec lequel il assiste au siège de Gibraltar.” ...

Chaque fois que je trouve mentionné le nom du vaisseau de 110 LA BRETAGNE qui entre autres porta le pavillon du Comte d'Orvilliers à la bataille d'Ouessant le 23 juillet 1778, mon attention est immédiatement éveillée espérant compléter les recherches entreprises sur ce bâtiment ; aussi j'ai vérifié les notes prises dans les rôles d'équipage du vaisseau pendant la guerre d'Indépendance :

La garnison de LA BRETAGNE, selon cette source officielle, se serait composée comme suit :

1778	Du 16 mai	au 7 octobre :	Soldats de Marine Détachement du Régiment de Normandie	184 60	Hommes Hommes
1779	Du 20 avril	au 3 octobre	Régiment de Bourgogne		
	Du 18 octobre	au 16 décembre	Régiment du Poitou	216	Hommes
1780	Du 24 mai 1780	au 24 janv. 1781	Régiment de Penthievre	233	Hommes
1781	Du 7 juin 1781	au 26 janv. 1782	Régiment de Penthievre	234	Hommes

La BRETAGNE à la suite de graves avaries devant subir d'importantes réparations le Comte de GUICHEN transféra son pavillon sur le TERRIBLE et obtint que l'équipage au complet passe sur ce vaisseau.

1782	Du 4 Juin 1782	au 7 Avril 1783	Régiment d'Anjou	245	Hommes
------	----------------	-----------------	------------------	-----	--------

Les officiers du Régiment de Penthievre embarqués sur la BRETAGNE durant les périodes où ce régiment en composait la garnison étaient les suivants :

* Quelques jours après nous avoir adressé son article, Mme Hoëlle de Briançon nous quittait. Le Trégor perd avec elle un peu de sa mémoire.

• 24 Mai 1780 au	24 Janvier 1781
De Mongrand	Capitaine
S. Amard	Capitaine en Second
Aingrand	Lieutenant
Durnesnil	Lieutenant
De Chardonnet	Sous lieutenant.
• 7 Juin 1781 au	31 Octobre 1781
De Mongrand	Capitaine
De La Motte Vauvert	Capitaine en Second
Jagand	Lieutenant
Du Boisset	Lieutenant
D'Elbauville	Lieutenant
• Du 1 ^{er} Novembre 1781 au 26 Janvier 1782	
De Verdal	Capitaine
De Thouard	Capitaine en second
De Chardonnet	Lieutenant
De la Roue de Langle	Sous Lieutenant.

Il en résulte que Hilarion Henri Hingant de Saint Maur ne doit pas avoir fait la campagne de 1782/1783 à bord de la BRETAGNE mais si l'on tient compte du transfert d'équipage ce pourrait être sur le TERRIBLE.

Par ailleurs, il est possible d'envisager un embarquement sur la BRETAGNE du 24 Mai 1780 au 24 Janvier 1781 : si l'on tient compte de la transcription approximative des noms propres par les écrivains de l'époque et de la difficulté de les relire deux siècles plus tard, le nom relevé du lieutenant AINGRAND (et peut-être en 1781 celui de Jagand) peut bien correspondre à Hingant.

Un complément d'information de Madame Hoëlle de Briançon et une confrontation avec ses sources pourrait permettre d'éclaircir ces points de détail. En ce qui me concerne, je suis plus particulièrement intéressé par les événements qui ont marqué la vie du vaisseau et par les témoignages éventuels concernant ce qui s'est passé à bord.”

Claude Forrer
Perros-Guirec

* LA DEFENSE DES COTES AU TEMPS DE VAUBAN

Madame Chouteau a découvert dans les archives de la paroisse de Coatreven, cette lettre adressée par Vauban à toutes les paroisses côtières du Nord de la Bretagne. Elle n'est pas sans intérêt pour la connaissance des pratiques maritimes et des mœurs des régions littorales.

"Les feux

On rétablira de même que l'an passé, près des corps de Garde et sur les côtes par 3 foyers chacun espacez l'un de l'autre de 60 pieds, lignant de bout à la Côte, avec du bois et des matières propres à faire de grosses flammes pendant la nuit, pour en user suivant les ordres requis par les affiches qui seront mises à chaque corps de garde, lesquelles affiches contiendront en substance : que si une grosse Flote Ennemie paroît, rasant la côte, venir du Côté Nord, on fera 3 fumées en même temps, si de l'Ouest : 2, et si du large une, seulement, qui se répèteront par des feux pendant la nuit.

Si les ennemis paraissent encore ou qu'ils soient mouillés, les corps de garde avertiront dès le commencement les Officiers les plus prochains, lesquels après avoir reconnu et bien examiné par eux-mêmes ce qui paraîtra en avertiront les Officiers de Marine s'il y en a près de là, pour ensuite donner le signal et après l'Allarme au païs par le son des cloches si on juge que ce soit une flote ennemie capable d'entreprendre, et aussitôt tout le monde se rendra à la Côte pour remplir les postes ou border les retranchements.

La durée de ces feux ou fumées sera de 3 heures pendant le jour et d'autant durant la nuit.

Ces mêmes Officiers de Marine ou ceux du pays même à leur défaut, enverront sans retard un courrier à Brest, pour donner avis de ce qu'ils auront vu, observant de ne pas se tromper et de ne donner ces Avis et ces Allarmes que bien à propos. Il est à remarquer que suivant les mesures que nous avons prises il est à distinguer deux sortes d'Allarmes sur lesquelles il ne faut pas se tromper.

Nous appellerons l'une la petite Allarme et l'autre la grande.

La petite est celle qui étant donnée par des fumées et le son des cloches doit avertir les milices de se rendre à leur poste pour faire la même chose.

Le Grand Allarme est celle qui commence sans cloches, par des

fumées sur le haut des clochers des Villes et se produit au-dedans du pays, jusqu'aux quartiers de la noblesse assemblée et des dragons pour les avertir de marcher aux Villes que l'ennemi veut attaquer et ne se doit donner que lorsque l'on voit une grosse flote mouillée près de quelqu'une, en état et à portée de pouvoir faire descente.

Celle-ci fait marcher tout le monde.

Noter que ces deux sortes d'allarmes n'ont rien de commun avec les signaux d'Ouessant qui sont établis seulement pour Brest, ni avec ceux qui sont établis à l'entrée du goulet.

Les retranchements de la Côte

Les retranchements ayant été établis pour la défense commune du Païs et pour mettre à couvert les gens qui y sont employez, les capitaines Garde-Côtes seront chargez de faire retrancher tous les endroits oposez aux Echouages ou l'ennemi pourrait mettre à terre et de les faire perfectionner et entretenir observant de faire leur fossé de 8, 10, à 12 pieds de large sur un pied et demi, 2 à 3 de profondeur, jetant les terres du côté de l'ennemi et faisant parapet élevé de 4 pieds et demy par le dedans et abandonné par terre courante par le dehors, le tout surmonté d'un autre petit parapet de gazon de 2 pieds d'épaisseur sur un et demy de haut percé de créneaux espacez de 6 pieds et demy les uns des autres et ouverts de 4 pouces par le dehors et d'un pied par le dedans.

Les retranchements de chaque capitainerie seront separez aux Paroisses, pour en avoir soin, les garder et les entretenir chacune à proportion de leur force, après quoy elles seront obligées de les maintenir en bon état et d'y repater tous les ans les éboulis qui se feront pendant l'hyver, dès le commencement du mois d'Avril, ce sera aussy à eux d'empêcher que les bestiaux ne les gâtent et de faire valoir pour cet effet si ça leur convient, les Ordonnances publiées pour ceux des environs de Brest le 26 septembre de l'an passé.

Toutes les paroisses qui composent les Capitaineries de garde-Côtes seront sujetes à la garde et retranchements des Côtes chacune à son tour, sans qu'aucune s'en puisse exempter, sous les peines portées cy-après.

Pour cet effet les Capitaines Garde-Côtes tiendront un rôle des défaillans, certifié d'eux qu'ils enverront à Monsieur l'Intendant pour être autorisé de lui et ensuite exécuté par les voyes que nous dirons cy-après. Le produit desquelles amendes sera employé aux réparations des corps-de-garde et batteries de la Côte, aux endroits

où il y en aura selon nos ordres ou ceux de Monsieur l'Intendant qui pour cet effet rétablira les receveurs comptables qui n'en videront leurs mains que par ses ordres ou par les nôtres.

L'amende de ceux qui manqueront sans cause légitime, à la Garde, aux retranchements ou aux exercices et Revues, sera de 15 sols pour les simples factionnaires pour chaque fois qu'ils auront manqué, de 30 sols pour les Caporaux et de 40 sols pour les sergens au payement de laquelle ils seront contraints militairement.

Les batteries

Les Paroisses sur lesquelles les batteries de côte seront installées fourniront la quantité de canonniers nécessaires, réglée par les Capitaines généraux qui ne pourra être plus grande que de 6 hommes par pièce de 18, 5 par celles de 12, 4 pour celles de 8 et 3 pour toutes celles qui seront en dessous, lesquels canonniers seront exempts de toute autre charge ou corvées et seront chargés de la garde et ustensiles des Pièces.

Les communautés des Villes, bourgs, villages à qui il sera fourni du canon ou des munitions de Brest en répondront et iront les quérir à leurs dépens.

Les gouverneurs des Villes ou Forteresses ou ceux qui commanderont en leur absence, tiendront la main à ce que les signaux des grandes et petites Allarmes soient régulièrement observés dans toute l'étendue de leur commandement, et obligeront tous les bourgeois sans excepter aucun, d'être bien armés et prêts à toutes les Allarmes, et de comparaître à toutes les Revues, de prendre les armes toutes les fois qu'il leur sera commandé pour la défense de leur Ville et de s'opposer aux descentes à leur Ville et dans la Ville elle-même et de se joindre pour cet effet aux troupes de secours qui leur seront envoyées, soit milices, arrière-bans, ou troupes réglées, et la Bourgeoisie qui n'aura point de Gouverneur pourvu du Roy, obéira au Colonel ou Commandant des troupes réglées, quant il ne s'y trouvera point d'Officiers Généraux.

Des exempts

Il n'y aura point d'Exempts dans les Villes lorsqu'il s'agira de leur défense, laquelle sera prévenue à celles qui sont ouvertes par s'opposer aux descentes plus prochaines et par en disputer toutes les avenues de poste en poste jusqu'aux Places mêmes. Mais où il ne

s'agira que des gardes ordinaires, logement et passage des gens de guerre, il est juste que les exemptions accordées par le roy soient observées.

Et afin que messieurs les Capitaines et Garde-Côtes et commandans des Places soient suffisamment autorisés pour l'observation exacte de ce règlement : Nous ordonnons à tous les commandans des quartiers, cavalerie et dragons répandus et séparés dans les différents lieux de notre commandement, de leur donner main-forte toutes les fois qu'il seront requis pour les faire exécuter, de tel nombre d'hommes qu'ils leur demanderont, choisis entre les moins emportés de leur corps, et commandés par des lieutenants et Maréchaux des Logis, sages, qui sachent les contenir, cela sans difficulté et en leur donnant communication de cet article seulement dont ils retireront copie signée du Capitaine garde-Côtes pour leur servir de décharge.

De même lesdits capitaines Garde-Côtes donneront des certificats de bien-vivre aux Officiers commandans les détachements qu'ils auront employez.

Et se contenteront lesdits Cavaliers et Dragons de 20 sols par jour, à compter du jour qu'ils seront partis, jusques y compris celui de leur rentrée dans leur Quartiers, les Maréchaux des Logis, du double eux et leur chevaux nourris à l'ordinaire, suivant les rations qu'on a accoutumé de leur donner, sans qu'il leur soit permis d'exiger autre chose, à peine de châtement exemplaire.

Ce dit règlement fait sous le bon plaisir de sa Majesté pour être observé tout le temps qu'il lui plaira, et que nous commanderons cette Province.

Fait à Brest le 8 juillet 1865

signé : VAUBAN."

A la fin de ce document imprimé, une mention a été rajoutée à la main :

"A Monsieur de Lompré Tuomelin* à Coatreven

" Monsieur je vous prie de faire exécuter très ponctuellement les Ordres et de les faire lire au prosne de la Grande messe. Je suis assurément votre très humble et très obéissant serviteur (1695)
LEZERDOT."

* Tuomelin est à cette époque Notaire Royal.

* AMUSONS-NOUS AVEC PLOUAGAT

Qui saura retrouver la définition exacte du mot *Plouagat* donné à ce petit coin de terre ?

Plouagat faisait partie des paroisses dites "primitives", nous affirme R. Couffon (*Recherches sur les églises primitives de l'évêché de St-Brieuc et Tréguier en 1946*), ainsi que E. Vallérie (*Communes Bretonnes et paroisses d'Armorique* ; en 1986). Les grands principes de la fondation de ces paroisses ont été posés par R. Largillière, repris et développés par les deux auteurs précités.

*1 L'organisation de ces paroisses a été mise en place autour du VII^{ème} siècle.

*2 Ces paroisses ont été créées par des prêtres "missionnaires". Voyons ce que nous dit P. Barbier dans le *Trégor historique et monumental* :

"Dans la seconde moitié du VI^{ème} et tout le VII^{ème} siècle, des moines fuyaient l'invasion saxonne ou venaient de leur plein gré évangéliser les Bretons déjà immigrés en Armorique. Ces moines débarquaient en un endroit de la côte où, généralement, une chapelle conserve leurs souvenirs, puis ils s'enfonçaient dans l'intérieur des terres et y fondaient une paroisse ou un monastère dont ils sont généralement devenus parfois des établissements secondaires jalonnant l'itinéraire qu'ils ont parcouru permettant ainsi de les suivre dans leur travail d'évangéliste. Ainsi St-Egat est l'éponyme de trois paroisses du diocèse de Tréguier : Plouagat, Plouégat-Guerrand et Plouégat-Moysan..."

*3 Un vaste territoire. En effet, le territoire primitif de Plouagat s'étendait sur les communes de St-Jean-Kerdaniel, Lanrodec (avec les villages de Crech Métern et du Carpon, qui, depuis 1837, font partie de St-Fiacre.), Bohéquo et Chatelaudren (la partie à l'ouest du Leff). Si les deux dernières paroisses ont été séparées de Plouagat, au plus tard au XIII^{ème} siècle, les deux premières sont restées ses "fillettes" jusqu'à la révolution. Dans un "*déal ou inventaire des titres existants des fondations autrement altaristies de l'église de Plouagat*" (arch. dép. des C. d'A. 20G361) nous trouvons le clergé existant en 1772, se composant de "... M. Jean-Marie Delaunay, prieur, chanoine régulier de l'abbaye de Beauport, bachelier en droit, originaire de Bécherel, M. Pierre Le Gad, curé de Plouagat, originaire de Cavan,

M. Jannigeau, prêtre de Plouagat, desservant la chapelle de St-Jean en Lanrodec, originaire de Plouigneau, M. François Mordelet, curé de St-Jean-de-Kerdaniel, originaire de Plouagat, M. Jan Le Goff, curé de Lanrodec, originaire de Pommerit-Jaudy..."

*4 Elles sont désignées, le plus souvent, par le mot "Plou", suivi du nom de leur fondateur (Plou = Plebs = Paroisse).

*5 Ces paroisses ont généralement des frontières déterminées par des obstacles naturels (vallées, rivières, forêts).

Maintenant essayons de cerner les différentes façons d'écrire Plouagat.

Commençons par des chartes de 1198 à 1269 contenues dans les "*Anciens Evêchés de Bretagne*", ouvrage de Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy. Au tome IV, nous lisons :

1 fois	Ploeagat	page	12
1 "	Plouagat	page	46
1 "	Ploiagat	page	65
1 "	Ploagac	page	358
3 "	Ploadgat	pages	12 - 72 - 151
9 "	Ploagat	pages	51 - 63 - 93 - 110 - 111 - 159 - 169 - 184

Si nous faisons une visite à l'ouvrage de Dom Maurice "*Mémoire pour servir de preuve à l'histoire de Bretagne*", nous retrouvons :

3 fois	Ploagat	col	782 et 828
1 fois	Ploadgat	"	944

Pour cette période c'est Ploagat qui l'emporte largement.

En 1620, sur une carte de Bretagne par Tavernier (musée de la poste à Nantes) nous trouvons Plouagat.

En 1691, dans "Clergé et Noblesse de Bretagne" (tome II), par Toussaint de Saint-Luc, nous avons Ploüagat avec un tréma.

En 1779 et 1853, dans les "dictionnaires" d'Ogée nous trouvons Plouagat-Chatel-Audren. Cette façon de faire suivre Plouagat de Chatelaudren est fort ancienne et courante (état civil, registre de paroisse etc...) et était faite, dit-on, pour ne pas confondre

cette paroisse avec Plouegat-Guerand et Plouegat-Moysan autres paroisses du Trégor.

Un dépliant touristique édité par le SIVOM (rassemblement de deux cantons - quatorze communes) vers 1978, sous le titre de "Chatelaudren - Plouagat et la région ou d'un clocher à l'autre" en nous disant que "Plouagat" s'appelle en 1500, *Ploagat castris Audreni*, donne la forme latine du paragraphe précédent.

Nous terminerons cette liste avec une forme patoisante que l'on trouve, 1956, dans "En Haute Bretagne" par H. F. Buffet, *Pyagat*.

Enfin dans le langage patoisant de ma jeunesse, on ne prononçait pas le "t" ce qui, phonétiquement, se réduisait à *Piaga*.

Rassembler les recherches étymologiques sur ce sujet a déjà été entrepris, il y a bien des années, et noté sous la rubrique de "*précis historique*". Ce "*précis*", exigé par l'Evêque, devait comporter tous les événements ayant trait à l'histoire de la paroisse. Ce recueil, qui se trouve au grenier du presbytère, et ne comporte que huit feuilles volantes, a été commencé le 26 juillet 1849.

N'oublions pas que le mot "Plou" à la tête de beaucoup de nos villages peut se traduire de plusieurs façons. Les sens les plus courants sont : peuple, clan, paroisse.

Voici l'étude étymologique du "*précis historique*".

"... De tous les noms de paroisses dont on a cherché la signification, on n'en trouve peut-être pas un seul sur lequel les amateurs d'antiquités aient été plus partagés de sentiment que sur celui de Plouagat. J'en ai consulté un bon nombre et presque chacun donnait une étymologie différente. Je n'ai point ici la prétention de les accorder sur ce point, je laisse chacun libre de penser là-dessus comme il lui plaira. J'exposerai seulement les différentes étymologies que j'ai trouvées ou dans les livres ou ailleurs.

1 - La première est celle de Monsieur l'abbé Déric, dans son Histoire de Bretagne, où il nous dit que Plouagat signifie : peuple auprès d'une rivière (a - gad). Plusieurs antiquaires ont blâmé cette étymologie en disant qu'ils ne savaient pas où ce bon abbé était allé chercher que (gat) en celtique ou en breton signifiait rivière.

2 - Le second sentiment est celui de certains personnages

ont donné le nom de Gat à la rivière qui faisait autrefois la limite des évêchés de Tréguier et de St-Brieuc et qui, appuyés sur cette supposition, trouvaient tout naturel de dire que Plouagat signifiait peuple sur la rivière de gat, mais, c'est une erreur reconnue généralement, car tous les géographes donnent le nom de Leff à la rivière dont il s'agit.

3 - Quelques-uns supposent qu'une bataille sanglante a eu lieu autrefois auprès de cette rivière, qu'il y coula, avec l'eau, des ruisseaux de sang et que de là lui vint le nom de gat ou goad qui en breton signifie sang. Mais jusqu'à plus amples informations, nous croyons que cette bataille n'a eu lieu que dans l'imagination de ces rêveurs d'antiquités, car l'histoire ne nous a point fait connaître jusqu'ici ce combat si formidable, ni l'occasion à laquelle il aurait eu lieu.

4 - Quelques autres pour trouver l'étymologie de Plouagat n'ont pas voulu avoir recours au tragique, ils se sont contentés du comique. Ils ont dit : cette paroisse était autrefois toute couverte de bois ; or dans les bois il y a des lièvres qui en breton se nomment gat ou gad, donc Plouagat signifie peuple de lièvres. Les deux premières parties du syllogisme sont incontestables sans doute, mais je ne crois pas que la conséquence soit bien renfermée dans les prémices.

5 - C'est au milieu d'un bois qu'Audren fit bâtir son château. Tout nous autorise à le penser. Les anciens nous assurent qu'ils ont entendu dire à leurs pères que de leur temps la plus grande partie de Plouagat était encore couverte de bois, de hautes futaies, qui annonçaient la plus grande antiquité. Tout le pays n'était donc qu'un bois, en breton coat ; en changeant le c en g, ce qui est une règle de grammaire bretonne, nous avons goat ; y ajoutant plou, nous avons Plouagoat qui n'est pas éloigné du mot Plouagat. Cette étymologie qui est celle de plusieurs autres, me paraît très rationnelle ; ainsi Plouagat signifierait peuple du bois.

6 - J'ai encore consulté un homme qui passe à juste titre pour une autorité dans ces matières, M. de Kergadio en Bringolo. Il fut d'un sentiment tout à fait différent de tous ceux que j'avais interrogé jusqu'alors. Il me dit qu'il était intimement convaincu que le mot Plouagat signifiait peuple du château, que la terminaison gat n'était autre chose qu'une abréviation du mot castel ou gastel qui en breton veut dire château ; et pour soutenir son sentiment, il me cita les

paroisses de Ploegat-Guerant, Ploëgat-Moysan, Plougastel qui sont toutes auprès de château ou de ruines de châteaux..."

7 - De ces six versions, je n'ai retrouvé que celle de M. l'abbé Déric dans son "Histoire ecclésiastique de Bretagne" édité en 1778, tome 2, consacré en partie au V^{ème} siècle. Voici, en résumé des pages 410 à 416, ce que pense l'abbé : "... On a vu que les officiers et les soldats de Conan furent placés le long des côtes d'Armorique, depuis Dol jusqu'à Vannes. Ceux des autres Bretons qui, pendant le V^{ème} siècle, passèrent dans ce royaume, furent établis dans les mêmes lieux. Par une distribution si sagement ordonnée, il y avait un cordon de troupes toujours prêtes à faire face aux pirates... Il paraît que les noms de Ple, Pleu, Plo, Ploe et Ploue furent consacrés aux chefs et aux personnes libres qui composaient un corps particulier et séparé de milice dans le lieu de leur habitation. Pour les distinguer les uns des autres, on donna à chacun de ces corps des surnoms propres : ils étoient tirés, ou de la position et de la nature du terrain qu'on leur avait cédé, ou de quelque qualité qui les caractérisait... Plouagat, dont le nom tire son origine d' à, rivière ; et de gad, forêt. Peuple qui habite une forêt où passe une rivière..."

Ce que nous constatons c'est que l'auteur du " précis historique" a mal retranscrit la théorie de l'abbé Déric.

8 - La version 4, peuple de lièvres, a été utilisée plusieurs fois, dont une en 1974, dans un dépliant des PTT, sur les communes de la région et qui nous dit ceci : "... Il serait intéressant de creuser la signification de ce nom, qui signifierait : pays peuplé de lièvres, ce qui pourrait vouloir dire que nos pères devaient profiter de cet avantage pour agrémenter le menu et remplacer parfois la bouillie d'avoine par un succulent civet..." Pour mon goût personnel, je préfère que ce soit le pays qui soit peuplé de lièvres et non que les Plouagatins soit un peuple de lièvres car cet animal n'est pas un symbole de grand courage.

9 - Voici une explication entendue plusieurs fois dans le bourg. "... Le seigneur du lieu, heureux de la naissance de son enfant donna, pour commémorer cet événement, le prénom de sa fille Agathe à ce village. Plus tard, ce village lui fut donné en dot. Le Plou ou peuple d'Agathe se transforma en Plouagat..."

Avec ce qui va suivre, nous abordons la question des Saints éponymes.

10 - L'église officiellement propose comme patron à Plouagat un saint bien répertorié au calendrier romain, en l'occurrence, St Agapit (diacre du Pape Sixte II) martyr vers 258, ou Ste Agathe, vierge et martyre, née à Palerme, morte en 251 : donc paroisse de St-Agapit ou de Ste Agathe.

11 - "... St Egat est l' éponyme de Plouagat dont la forme ancienne est Ploe-adgat. Cette graphie permet de retrouver le nom primitif de ce Saint : ate-catu-s = qui renouvelle le combat..." Cette version nous la retrouvons dans trois ouvrages : en 1910, "Les noms des Saints Bretons" de J. Loth ; en 1925 "Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique Bretonne" de R. Largillière ; enfin, en 1979, "Dictionnaire des Saints Bretons" édition Tchou. Voici Plouagat et son peuple de combattants.

12 - Nous trouvons encore au dictionnaire d'Ogée (augmenté) : "... Plouagat doit probablement son nom à Saint Argapat ou Agapi, pape et martyr. Plouagapat par contraction est devenu Plouagat..." Voici la paroisse de St-Argapat.

13 - On invoquait Saint Egat pour la guérison des indigestions et les femmes enceintes cherchaient auprès de lui une aide pour un bon accouchement nous dit A. Le Braz dans "Les Saints Bretons d'après la tradition populaire". Il ne voulait voir en Egat qu'un saint bien breton contrairement à certains "... qui ont éprouvé le besoin de l'identifier avec St-Agapit..." Concluons cette liste avec Plouagat peuple ou paroisse de St-Egat.

Avec ces treize interprétations du nom de Plouagat, j'espère que chacun, suivant sa fantaisie du moment, trouvera la version étymologique qui lui conviendra le mieux.

H. et D. Peyresaubes
Nantes

* DÉJÀ UNE RÉFORME DES COLLEGES À TRÉGUIER AU XVIII^{ème} SIECLE

P L A N

D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATION

DU COLLÈGE DE TRÉGUIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE *



ARTICLE PREMIER.

L'exercice du Collège de Tréguier sera transféré dès la S. Michel prochaine 1771 au Bâtiment neuf des Dames PAULINES.

I I.

Il y aura six Professeurs ; sçavoir : de Philosophie, de Rhétorique, de Seconde, de Troisième, de Quatrième & de Cinquième, à laquelle la Sixième sera réunie. Le Principal, occupé de l'Administration générale du Collège, ne professera point ; mais suppléera seulement au défaut du Régent.

I I I.

Chaque écolier paiera, selon l'usage, six livres par an pour l'enseignement ; moitié à la St. Michel & moitié à Pâques : & vingt-quatre sous pour la Bibliothèque du Collège, dont on leur fournira des Livres qu'ils rendront sitôt les avoir lus.

*C.d'A., D, Collège de Tréguier.

I V.

On ne se bomera point à ce qui s'enseigne d'ordinaire dans les Collèges : la Mythologie, la Géographie, l'Histoire Sainte & Profane, ancienne & moderne, quelques Élémens de Mathématiques entreront dans le Plan d'étude qu'on se propose de suivre.

V.

Dans chaque classe il y aura tous les ans un où plusieurs Exercices publics, où les Élèves répondront sur les différents genres de sciences auxquels ils auront été appliqués.

V I.

Les vacances seront les mêmes pour toutes les classes. Les Congés seront réduits au Jeudi, quand il n'y aura point de Fêtes dans la Semaine. S'il s'y trouve une Fête au commencement ou à la fin, il n'y aura au milieu de la Semaine qu'un demi-jour de Congé. Il y aura huit jours de Congé à Noël & autant au Carnaval : les grandes Vacances seront depuis la Saint-Louis jusqu'à la Saint-Michel.

V I I.

Les jours de classe la Messe se dira, à sept heures & demie, à la Chapelle du Collège. Tous les Ecoliers y assisteront séparés par Classe, & sous les yeux d'un professeur au moins. On entrera en Classe le matin à huit heures pour en sortir à dix ; & le soir à deux heures pour en sortir à quatre heures. Le Principal veillera au bon ordre à l'entrée & à la sortie des Classes.

V I I I.

Le Principal, ou quelqu'un de sa part, fera, le Samedi au soir & les veilles des grandes Fêtes, une exhortation aux Ecoliers rassemblés dans la Chapelle, pour les disposer à sanctifier le jour suivant. Les Dimanches & Fêtes on y chantera la Messe à huit heures. Tous les Écoliers seront invités à y assister. A une heure il y aura Cathéchisme pour eux, & Vèpres ensuite. Le Principal & les Régents y feront

l'Office, & les Clercs du Collège y porteront le Surplis.

I X.

Les écoliers se confesseront tous les mois, & en justifieront par des Billets au Principal. On leur donnera, dans la Semaine-Sainte, quelques jours d'exercices spirituels pour les disposer à la Pâque.

X.

Le Principal éclairera la conduite des Écoliers hors du Collège & dans leurs différentes Pensions ; & fera en sorte que l'ordre & la piété y règnent. S'il ne peut remédier par lui-même au désordre des enfants, il en donnera avis à leurs Parents.



**ADMINISTRATION
RELATIVE
AUX PENSIONNAIRES**

ARTICLE PREMIER.

On recevra des Ecoliers Pensionnaires au Collège à trois cents livres par an, payables par quartier d'avance. On leur fournira Lit, Linge de Lit & de Table, le Perruquier, le Blanchissage, la Chandelle & le Feu. Ils se fourniront de Gobelet, de Couvert & de Couteau. Ils pourront s'absenter ou demeurer au Collège pendant les vacances par ce qu'ils paieront également trois cents livres de Pension.

I I.

La Pension sera d'un Bouilli & d'une Entrée à dîner, d'un Roti à souper avec dessert & un coup de vin à la fin des Repas. On fera servi par plats & un Régent y présidera pour en faire la distribution ; la Lecture se fera durant le repas.

I I I.

Les Pensionnaires seront pourvus, dans leurs Chambres, des Meubles nécessaires ; ils en sortiront le matin dès qu'ils seront habillés & n'y remonteront que le soir pour le coucher ; le reste du jour ils se tiendront dans le bas tous ensemble & les Dortoirs seront fermés.

I V.

Les Régents seront logés & répandus dans les différentes parties de la Maison, de manière à surveiller jour & nuit la conduite & les mœurs des Jeunes Gens.

V.

Les Pensionnaires travailleront tous en Salle commune, sous les yeux d'un Professeur. Chaque Régent d'Humanité corrigera les devoirs des Pensionnaires de la classe & en aura un soin particulier. Le Professeur de Philosophie fera chaque jour une répétition à ses Écoliers Pensionnaires.

VI.

Les Elèves ne sortiront que rarement & avec permission. Les Récréations se prendront en commun & sous les yeux du Principal ou d'un des Régents. L'on ira se promener ensemble le Jeudi, autant que le temps le permettra ; les Enfants seront alors accompagnés d'un ou de deux des Professeurs.

VII.

Il y aura dans la Maison une Infirmerie où l'on fournira aux Malades le Feu, les Bouillons, le Linge & le Service des Domestiques. Les Médecins, Chirurgiens, Remèdes & autres secours étrangers ou extraordinaires seront sur le compte des Malades.

VIII.

Outre les Domestiques ordinaires, il y aura un Portier, un Garçon pour peigner & servir les Enfants, une Femme pour le soin & l'entretien de leur linge & de celui de la Maison.

IX.

On adoptera pour la conduite du Collège & des Pensionnaires les règlements des Collèges les mieux montés de Paris ou d'ailleurs, & l'on y fera les exercices les plus propres à former les Elèves aux vertus chrétiennes & civiles.

X.

Les Enfants qui ne seront point en état d'aller en Sixième, seront instruits particulièrement dans l'intérieur de la Maison ; mais ils n'y seront reçus qu'autant qu'ils sauront lire & écrire.

XI.

On retiendra au moins deux des Régents pour la conduite des Pensionnaires durant les vacances.

XII.

Les Samédis au soir & les veilles des grandes Fêtes, des Confesseurs invités à cette bonne œuvre viendront entendre dans la Chapelle les confessions des Pensionnaires. Les vendredis on leur fera un Catéchisme particulier.

XIII.

On avertit les Parents de ne présenter pour pensionnaires que des Enfants sains & qui n'aient aucun mal qui se puisse communiquer ; par ce que dans ce cas on ne les recevra point, ou si on les a reçus on priera les Parents de les retirer aussitôt qu'on viendra à s'en apercevoir.

Nota. Le Collège & Le Pensionnaire s'ouvriront le mardi premier Octobre 1771. Les parents qui désireront y confier leurs Enfants, auront la bonté d'en prévenir M. BOBONY DE ROSMANACH, Principal du Collège.



TRÉGOR MÉMOIRE VIVANTE

Revue bi-annuelle publiée par la fédération Trégor Patrimoines

Directeur de la publication : Hervé Le Goff
 Comité de rédaction : André-Yves Bourgès, Franck Choquet,
 Nicole Chouteau, Daniel Giraudon,
 Simone Toulet.
 Secrétariat : M. Claude Berger - 40, rue Duguesclin
 22700 Perros Guirec

Prix de l'abonnement annuel (2 n°s) : **190 Frs** (port compris)

SOMMAIRE DES NUMÉROS PARUS

N° 1 -

- *Tableaux d'une exposition - Regards sur le Patrimoine du Trégor*, par Fons de Kort - Jean Prigent et ULAMiR.
- *L'itinéraire templier dans le Trégor n'est-il qu'une mystification savante ?* par Yves Briand.
- *A propos de l'origine de Lanmeur*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le mariage de Marguerite - Un procès au XVIII^{ème} siècle*, par Nicole Chouteau.
- *Trébeurden au XV^{ème} siècle d'après le rôle de la Réformation générale des feux*, par J. Roignant.
- *Voyageur d'autrefois : Charles Keranflec'h - Keregné (1827 - 1899)*, par Edmond Rébillé.
- *La chronique du foinneur*, par H. Le Goff
- *Le courrier des fureteurs.*

N° 2

- *Un aspect de la société rurale trégoroise sous l'ancien Régime St-Jean (Ploumilliau) et N.D de Pitié (Lanvellec)*, par Sylviane Le Gall.
- *Les vieilles danses au pays de Plestin*, par J. Pères et B. Lasbleiz.
- *Deux historiens trégorois au XVII^{ème} siècle*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le grand rocher de Plestin dans la littérature*, par Edmond Rébillé.
- *Le château de Guingamp*, par S. Toulet
- *Recherche des mottes féodales du Trégor*, par Nicole Chouteau
- *Des chapelles "tracées"*, par Fons de Kort.
- *Le courrier des fureteurs.*

Les exemplaires des n° 1 et 2 sont encore disponibles au prix unitaire de 75F + 15F de port. Adresser commande et règlement par chèque à l'ordre de Trégor Patrimoine au secrétariat de la revue.

Souscripteurs de TREGOR MEMOIRE VIVANTE n°3 au 24/10/92 :

Amis de la vallée du Perrier	Traou-an-Dour	22140	Kermoroc'h
Archives Dép. Ile et Vilaine	20, avenue Jules Ferry	35700	Rennes
Mme Arnold Simone	20, Bd St Marcel	75005	Paris
Melle Aubrey Laurence	Les Solibelles	49330	Mire
M. Bécam Didier	87 ^{me} , Impasse de Rohellou	22700	Perros Guirec
M. Beguec Yves	35, rue Emile Zola	94140	Fortville
M. Berger Claude	40, rue Duguesclin	22700	Perros Guirec
Mme Bergerard Yvonne	10, avenue J.B. Fortin	92220	Bagneux
M. Bernaud Michel	22, av. E. Cossonneau	93220	Gagny
M. Botrel Yannick	Koad Izelan	22390	Bourbriac
M. Bourges André Yves	route de Locquirec Ker-Eol	29620	Guimaec
M. Boutouillier Jean	Kervigne	22310	Plestin
M. Briand Yves	15, rue du petit Musc	75004	Paris
Mme Brillet Raymond	8, avenue Victor Hugo	29300	Quimperlé
M. Brun Yves	92, avenue Jacques Le Viol	29000	Quimper
M. Caderas De Kerleau J.	3, Bd Vialleton	34000	Montpellier
M. Caron Philippe	12, rue Keroger	22320	Corlay
M. Cassard Jean-Christ.	1, rue des Mesanges	29241	Locquirec
M. Castel Guy	1, rue de la Flume	35520	La Mézière
M. Chastrel Jean	13, comiche André Joly A1	06300	Nice
Mme Chouteau Nicole	61 rue d'Armor	22710	Penvenan
Collège Charles Brochen	Impasse Barthelemy	22260	Pontrieux
Mme Cozic Augustine	Kerfot	22500	Paimpol
M. Crec'hriou Yannick	Kerveniu Pors-Gwenn	22710	Port Blanc
Mme de Briançon Hoëlle	Bd de la mer	22710	Port Blanc
M. de Coattarel Yves	Kerallo-Braz	29233	Cléder
M. de Langle Bertrand	Lannec vras Brelevenez	22300	Lannion
M. de Parscau Paul Gilles	Kericoul	22300	Ploubezre
M. de Rohello Daniel	15, allée des Platanes	60260	Morlaye
Mme de St-Pierre Gwenolée	Manoir de Kerguillet	22540	Tréglamus
M. de Trogoff Jean Luc	rue Cdt bourdèlès	22450	Hengoat
Mme Derriennic Hélène	Kerello 6 rue Cdt Motte	22200	Pommerit le V
M. du Roscoat Jean	Kermalhouezan	22310	Plestin
M. Dudoret Louis	16 bis, rue de la paix	92160	Antony
Melle Durieux De la Carelle	Ker Karamel	22700	Perros Guirec
M. Durteste Yves et Dany	La croix rouge	22300	Ploumilliau
M. Duvosquel Cyrille	188, Chaussée de Warneton	07784	Bas-Warneton (B)
M. Duyck Jean-Francois	Le Romain	22450	Hengoat
Mme Feillet Jeanne	24 rue du Sgt l'Heveder	22700	Perros Guirec
Mme Fleuriot Geneviève	12, rue Ferdinand Fabre	75015	Paris
M. Fouere Yann	Le Plessix Breil	22630	Evran
M. Fraval de Coatparquet	La Chesnaye	22200	Guingamp
Mme Garrec Jeanne	13, cité St Cado	22300	Ploumilliau

M. Garrido	8, rue des Seringats	38280	Villette d' A
M. Gau Gérard	20, rue Arnoux	92340	Bourg-la-reine
Mme Gauguier Lucienne	60, rue de Montreuil	78000	Versailles
Mme Geffroy Anne Marie	3, rue du Gibet	78250	Hardricourt
M. Geffroy Jean René	Pont Mary	22140	Pluzunet
M. Giot Pierre (Pr)	3, rue E. Jordan	35000	Rennes
M. Giraudon Daniel	Kerfravel	22300	Ploubezre
Mme Grandjean Denise	Kerdu Vian	22300	Ploumilliau
Mme Grimault Jeannine	40, Bd Clemenceau	22200	Guingamp
Mme Guedez Micheline	Kerbalanec	22300	Servel
M. Guerniou François	57, rue Ferdinand Buisson	92140	Clamart
M. Gueziec Marcel	22, rue de Tréguier	22700	Louannec
M. Guilcher Jean-Louis	10, rue de Tossen Run	22540	Pedernec
M. Guillou Michel	19, Résidence du Roux	22300	Lannion
M. Hamon Paul	2, rue Marcel Benoit	38000	Grenoble
M. Hélaré Fernand	2, rue d'Algesiras	29200	Brest
M. Hélaré Jacques	39, Bd Wilson	44600	St Nazaire
M. Hervé Yvon	2, rue David	29200	Brest
M. Huvet Didier (Dr)	15, Bd Lamartine	22000	St Brieuc
M. Jolivet Louis Colonel (E. R)	Pen Lan	22700	Ploumanac'h
M. Jouan Robert et Yvonne	37, rue de la vallée	22700	Perros Guirec
M. Jourand René	rue Ste Edvette	29770	Esquibien
M. Julienne Paul Henry	7, bis rue G ^a de Gaulle	22200	Guingamp
M. Kerdauid	5, rue Victor Hugo	22190	Plérin
Mme Kroupa Yvette	Le Clandy la Bretonnière	22300	Ploumilliau
Mme L'hermit Madeleine	Venelle de Trofeunteun	29560	St Pol de Léon
M. Lachiver François	25, rue Jeanne d' Arc	93110	Rosny Sous Bois
Mlle Lacolet Valérie	5, rue Jean Jaurés	22700	Perros Guirec
Mme Lameterie Josiane	Collège E. Renan	22220	Tréguier
M. Le Bescond Jean Yves	10, rue Pierre Picard	75018	Paris
M. Le Breton Georges	33, rue de Boisgeline	22610	Pleubian
Mme Le Brozec Michelle	47, av. de Lorraine	22300	Lannion
Mlle Le Cozic Françoise	Allée de Mezo-Gwen	22560	Trébeurden
M. Le Cuziat Henri	5, rte de Sermiers	51500	Montchenot
Mme Le Floch Gabrielle	7 rue Gal De Gaulle	22200	Guingamp
M. Le Goas Jean-Yves	56 rue Levee des Dons	44119	Treillières
M. Le Goff Hervé	rue du moulin	22290	Lanvallon
M. Le Gruiec Jean claude	Pen Lan	22140	Pluzunet
Mlle Le Guern Maryvonne	Bat. H 21 Les fontaines	22300	Lannion
M. Le Guern René	Kermarquer	22420	Vieux Marché
M. Le Guyader Alain	Crec'h Huet Huellan	22300	Lannion
M. Le Jeannic Yves	Route de Pouloguer	22140	Prat
M. Le Jeune Joël	Kerham Izellan	22300	Trédrez
M. Le Mat Yves	12, rue Jean Mace	29200	Brest
M. Le Moing Jean-Yves	Ch. Moulin de Keranroux	22300	Ploubezre
Mme Le Quillec Janine	8, rue des Bruyère	22710	Penvenan
Mme Le Roux Maguy	Crec'h min	22700	St Quay Perros

M. Le Rouzic Maurice	14, bis rue Singuene	35000	Rennes
Mme Lemaitre Janine	9, rue des trois bornes	75011	Paris
M. Le Roux Georges	15, rue Ange Legrand	22700	Perros
M. Lintanf Jacques	34, rue Hôtel de ville	22140	Bégard
Mme Loigel-Bareau F.	19, rue de Verdun	22300	Lannion
M. Lucas Désiré	Coz-Ilis	22310	Plestin
M. Madigou Pierre	61, avenue Augustin Dumont	92240	Malakoff
M. Marin Michel	1, avenue du Gal De Gaulle	94160	Saint-Mande
M. Marjou Jean Yves	2, rue de penn ar C'hoad	22300	Saint-Patrice
M. Marquet Marc	7, rue de Flore	18400	Florent sur Cher
M. Martin Raymond	Ker-Groaz	22220	Minihy Tréguier
M. Martin René (Abbé)	Presbytère	22560	Trébeurden
Mme Massart	Bibliothèque municipale	22300	Lannion
M. Mazé Emmanuel	44, route de Trébeurden	22730	Trégastel
M. Meheur Louis	21, rue de Bel air	22500	Paimpol
M. Mercier Pierre	12, rue Francois Charles	29630	Plougasnou
Melle Minous Annick	Le Vieux Poirier	22140	Kermoroc'h
M. Molard Renaud	24 ^{bis} , rue Greuze	75116	Paris
Mme Monin-Kerangall M.	Rue du bois Bresson	38320	Eybens
M. Mordellés Henri	Centre Hospitalier	22300	Lannion
M. Maurice Louis	18, avenue de la mairie	22700	St Quay-Perros
M. Mudes Fernand Eugène	4, résidence Park Kreiz	22700	St Quay-Perros
M. Muller Thierry	16, rue Anatole France	22700	Perros-Guirec
Mme Nicol Annick et Michel	50, allée de Kerangarou	22700	Perros-Guirec
M. Nicolas Emile	Route de Pontrioux	22140	Prat
Mme O'glor Michèle	8, Place Charles Dullin	75018	Paris
M. Ollivier-Henry Yvon	Kastel Pic	22580	Plouha
Mme Perenes Marie Anne	2, rue du Pourquoi-Pas	29200	Brest
M. Personnic Daniel	25, rue Désiré Le Bonniec	22200	Pabu
M. Peyresaubes Daniel	33, rue de la Michaudière	44300	Nantes
M. Philippe Joseph	18 Koad ar roch bihan	22970	Coadout
M. Pinçon Emile	Route de Plouézoch	29620	Lanmeur
M. Pinot Jean-Pierre (Pr)	10, rue St-Yves	22300	Lannion
Mme Prigent Monique	3, rte du Dourduff	29252	Plouézoc'h
M. Prouvost Jacques	125, rue de Lille	59100	Roubaix
Melle Queillé Jeanne	20, rue du petit trottrieux	22200	Guingamp
M. Rabe Emile	23, rue d'Avagour	22390	Bourbriac
Mme Racine Françoise	59, rue du pré de St Maur	22700	Perros-Guirec
M. Rébillé Edmond (Dr)	Plestin-Butto	22310	Plestin
Melle Rivoal Jeanne-Marie	19, Avenue de Tahiti	44300	Nantes
M. Roignant Jacques	4, rue Ernest renan	22560	Trébeurden
M. Rolland Jean Paul	Kerrolland	22160	Mael Pestivien
M. Ropars Hubert	385, rte de Pleumeur Bodou	22700	Perros-Guirec
M. Ropars Jean	50, av. Division Leclerc	94230	Cachan
M. Rouille Thierry	40, grande rue	78350	Loges en Josas
M. Tanguy Jean	27, rue de Tréguier	22300	Lannion
M. Tellier Michel	Locrenan Toul An Hery	22310	Plestin

M. Tilly Jacques	Tro-Guic	29650	Guerlesquin
Mme Toulet Simonne	15, rue Notre-Dame	22200	Guingamp
M. Turquet De Beauregard J.	22Place des Lices	35000	Rennes
Mlle Ugland Michèle-Elder	5, rue Jeanne d' Arc	22300	Lannion
Mme Urvoy Reine-Lucie	30 rue du Gal Patton	35400	St-Malo
M. Van De Wiele Robert	Coat Nizan	22140	Pluzunet
M. Vulguin Francois	30, rue de Tolbiac	75013	Paris
Mme Waniart Hélène	Place de la chapelle	22710	Port-Blanc



Les auteurs sont invités à adresser leurs articles au secrétariat de la revue .

Les analyses qu'ils y formulent et les opinions qu'ils peuvent y exprimer n'engagent qu'eux-mêmes.

Directeur de la publication : Hervé Le Goff.
Comité de rédaction : André - Yves Bourgès, Franck Choquet, Nicole Chouteau, Daniel Giraudon, Simone Toulet.
Secrétariat :
 M. Claude Berger, 40 rue Duguesclin, 22700 Perros-Guirec.

Mise en page : ULAMiR Trégor-Ouest

•
LES PRESSES BRETONNES
SAINT-BRIEUC

Dépôt légal : janvier 1993
N° d'impression : 2387
•

M. Charles Beyer, 80 rue Daguerre, 35000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 97 31 11 11 - Télécopie : 02 97 31 11 12
Fax : 02 97 31 11 13 - Courriel : c.beyer@lespressesbretonnes.fr
Les presses bretonnes, 10 rue de la République, 35000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 97 31 11 11 - Télécopie : 02 97 31 11 12
Fax : 02 97 31 11 13 - Courriel : c.beyer@lespressesbretonnes.fr

«

J

e suis né, déesse aux yeux bleus, de parents barbares, chez les Cimmériens bons et vertueux qui habitent au bord d'une mer sombre, hérissée de rochers, toujours battue par les orages. On y connaît à peine le soleil ; les fleurs sont les mousses marines, les algues et les coquillages colorés qu'on trouve au fond des baies solitaires. Les nuages y paraissent sans couleur, et la joie même y est un peu triste ; mais des fontaines d'eau froide y sortent du rocher, et les yeux des jeunes filles y sont comme ces vertes fontaines où, sur des fonds d'herbes ondulées, se mire le ciel."

Ernest Renan, Prière sur l'Acropole.
(*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*)

Sommaire

- *Le nom du Trégor et ses formes anciennes.*
(J.Y Le Moing)
- *Autour d'un centenaire, Renan : échos et souvenirs.*
(Olivier Revault d'Allonnes)
- *Mystiques des sources et fontaines.*
(Claude Berger)
- *Qui fut le grand-père de St-Yves ?*
(André-Yves Bourgès)
- *Quelques aspects du commerce de la marée dans un petit port trégorois au début du XIX^{ème} siècle.*
(Jacques Roignant)
- *Deux historiens trégorois au XVII^{ème} siècle.*
(André-Yves Bourgès)
- *Le diable en Trégor et Haute Cornouaille.*
(Edmond Rébillé)
- *Au hasard des liasses d'archives.*
(Hervé Le Goff)
- *Le courrier des fureteurs.*